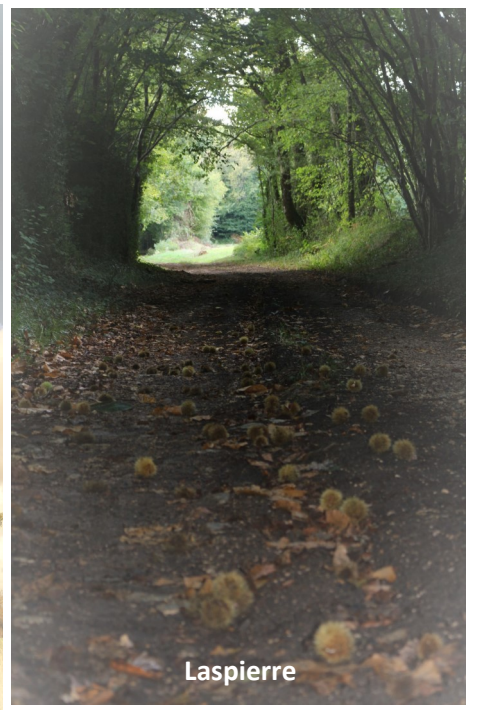
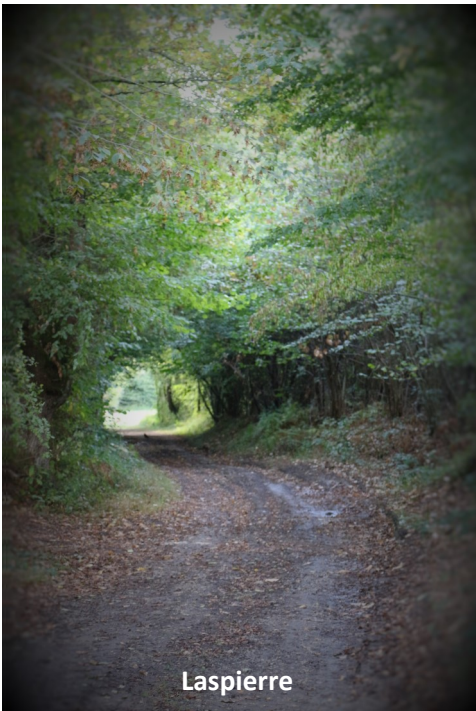


CHATEAU-GARNIER, INFOS !

Bulletin Municipal N° 27



Notre village en automne.



Sommaire

Le mot du Maire	3
L'état civil	4
Les travaux	5-7
La vie municipale	8-11
Réunions de Conseil	12-19
La fusion des Communautés de Communes	20-21
Le rucher	22
Syndicat mixte des vallées du Clain Sud	23
Eaux de Vienne	23-27
Internet haut débit	28
La Communauté de Communes	29-31
Les infos en bref	32-34
Vie sociale	35-41
Cadre de vie	42
Office de tourisme	43
Vie civique	44-45
Vie associative	46-54
Vivons ensemble	55-56
Recettes	57-58
Divertissements	59-61
Calendrier des fêtes	62
Comité de rédaction	63
Invitation aux vœux de la Municipalité	64

MERCI A NOS PHOTOGRAPHES AMATEURS DE NOUS AVOIR PERMIS D'UTILISER LEURS CLICHES : Claudette, Sylvie, Corinne, Estelle...

Le mot du Maire

C'est avec un plaisir sans cesse renouvelé que je vous invite à découvrir le traditionnel bulletin municipal de fin d'année. Comme d'habitude, toute l'équipe de la commission communication y a mis tout son cœur pour vous présenter les éléments primordiaux de la vie de notre commune. Je tiens à les en remercier très sincèrement.

Au fil des pages vous y découvrirez l'essentiel des réalisations municipales et le compte rendu des activités des diverses associations qui font tout le dynamisme de notre commune.

Au niveau politique locale, 2016 a été marquée par la préparation de la fusion des Communautés de Communes du Pays Gencéen avec celle de la Région de Couhé et celle du Pays Civraisien et Charlois, conséquence de l'application de la loi NOTRe avec en corollaire la disparition, entre autres, de l'Office de Tourisme de Gençay et du Syndicat mixte du Pays Civraisien.

Pour beaucoup d'entre vous cette fusion semble loin de vos préoccupations quotidiennes.

Et pourtant !

Les Communautés de communes ont de multiples compétences qui impactent votre vie quotidienne : les ordures ménagères, le transport scolaire, le fonctionnement des écoles, l'aide à la voirie pour n'en citer que quelques-unes. Demain qu'en sera-t-il de la qualité et du coût du ramassage des ordures ménagères ? Faudra-t-il comme dans des communes voisines emmener nos ordures au bout du chemin sur des plateformes disgracieuses pour un coût plus élevé ?

Les dotations pour nos écoles, qui actuellement permettent à tous les élèves d'avoir des fournitures, des transports gratuits ou à prix très modérés et des moyens informatiques performants, seront-elles diminuées et ramenées au niveau des autres communautés ?

Le fait que le nombre de délégués communautaires passent de 2 à 1 pour les petites communes comme celles de Château-Garnier alors qu'il ira jusqu'à 4 pour certaines des communes plus importantes nous permettra-t-il de défendre les intérêts légitimes de nos zones rurales ?

Autant de questions et d'inquiétudes sur lesquelles vos élus et ceux du Pays Gencéen se sont penchés tout au long de l'année 2016 afin de faire des propositions pour que la nouvelle Communauté de Communes du Civraisien en Poitou dont le siège sera à Civray permette d'apporter des services adaptés à nos concitoyens tout en conservant une certaine proximité et la maîtrise des coûts.

En ce qui concerne notre commune, de nombreux travaux ont pu être réalisés en 2016, tels la fin des travaux à la Salle Semailles au Vent, les travaux d'accessibilité de l'école et de la rue du Marché Couvert, l'enfouissement des réseaux rue de l'Ancienne Poste, rue Passerose, rue du Bas Bourg, rue du Maréchal Ferrant, rue du Clain. Je vous laisse découvrir l'ensemble des travaux réalisés en lisant ce bulletin sans oublier de remercier l'ensemble de nos employés municipaux pour leur implication et la qualité de leur travail. Grâce à leur compétence et leur dynamisme, nous avons pu réaliser par nos propres moyens beaucoup de travaux sans obérer nos possibilités financières.

Vous souhaitant une très bonne lecture et en attendant d'avoir le plaisir de vous retrouver lors des traditionnels vœux de la Municipalité l'après-midi du samedi 21 janvier, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une excellente année 2017.

Etat Civil



NAISSANCES

DAMOUR Flavien : 26/12/2015
 COUDRAY Timéo : 27/12/2015
 BIRD Annie : 08/06/2016
 DUPART Théo : 28/06/2016
 RICOLLEAU Anna le 04/11

MARIAGES

LECLERC Michel et MESRINE Elisabeth : le 1^{er} octobre



DECES

CHEVRIER René, le 20/12/2015*
 SOUCHAUD Simone née PASQUET, le 30/12/2015*
 CHEVAIS Gérard, le 03/01
 CHABASSET Guy, le 16/01*
 MARTIN Monique née MINAULT, le 31/01*
 THOMAZEAU Claudette née SEMELIER, le 25/01
 TINGAULT Jacky, le 13/02*
 JOUANDEAU Gilberte née MENNETEAU, le 11/03
 POIRIER Irène née PEYRELADE, le 21/03*
 DUPONT Marie, le 07/04*

POITEVIN Marie-Louise née LEOBET, le 18/04
 CHARTIER Jeanne née VIGNAUD, le 29/04*
 VILLENEUVE Antoinette née BOUTINOT, le 27/05*
 CHARTIER Adrien, le 29/05*
 FAVARD Yvonne née PAUTROT, le 11/07*
 VIAULT Suzanne née RABARDEAU, le 25/07
 BRIS Simone née RENAUD, le 16/08*
 NAULEAU Marie-Thérèse née FONTENEAU, le 18/09*
 BIRAUD Roland, le 14/10*
 DOUTEAU Jeannine née AVELINE, le 19/10*
 GLIZE Lucienne née AIMIER, le 25/10*
 GUIGNER Marie née LANCEREAU, le 09/12

Site Internet

Site officiel - chateau-garnier.fr

N'oubliez pas de vous connecter à notre site : Toutes les informations sur notre commune y sont notées!

The screenshot shows the official website of Château-Garnier. On the left is a green navigation menu with items like 'Notre commune', 'Conseil municipal', 'Comptes rendus', 'Plan de ville', 'Histoire', 'Démarches administratives', 'Petites annonces', 'Infos pratiques', 'Vie associative', 'Tourisme et Culture', 'Une Commune Durable', and 'Gazettes'. The main content area features a 'Fête de Noël' banner with a Christmas tree, followed by 'Autres actualités' with 'Logement' articles. On the right, there is a search bar, 'Contactez la mairie' with address and phone number, a 'Météo' section for 'Dimanche 11 décembre 2016' showing 9°C and 0% precipitation, and a 'Liens' section with links to 'Cinéma de Gençay', 'Eaux de Vienne', and 'Vienne Nature'. At the bottom, there is a news item about a new school in Château-Garnier.

Travaux 2016

Le point sur les travaux et investissements 2016

Rénovation de la salle Semailles au Vent

Les travaux de la salle Semailles au Vent, débutés l'an passé par l'isolation externe et interne, le remplacement des huisseries et les aménagements des extérieurs (notamment l'accessibilité), se sont achevés cette année par le désamiantage par l'entreprise Pelletier, le remplacement de la toiture par L'entreprise Moineaud et la zinguerie étant effectuée par l'entreprise Legru.

Le coût total de ces travaux de toiture s'est élevé à 13902€ et nous avons reçu 6469 € de subvention (Conseil départemental 3469 €, Région Poitou Charentes 3000 €).

Travaux d'enfouissement des réseaux

Les tranches 2 et 3 des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques viennent de se terminer.

Le coût de l'enfouissement électrique (169900€) a été totalement pris en charge par Sorégies et le FACE C.

L'enfouissement du réseau téléphonique a, quant à lui, coûté 52539€ TTC, les recettes s'élevant à 25987€ (Conseil Départemental 17231€, remboursement de TVA : 8756€). Nous attendons une participation d'Orange de l'ordre de 2448 €.

Travaux Eclairage Public

La dernière tranche de mise aux normes des lampes à mercure vient de s'achever pour un montant de 15948 €.

Le remplacement de l'éclairage public suite aux travaux d'enfouissement a été effectué pour un montant total de 58291€. Les recettes s'élèvent à 9715 € (Sorégies) auxquelles s'ajoute le FCTVA pour environ 9715€.

Dispositif éclairage public et Économie d'énergie 2015



Les travaux d'économie d'énergie qui ont été menés avec l'aide de l'ADEME, de la Sorégies, et de l'ex Région Poitou-Charentes (dossier bouclé en 2015) ont pour objectifs :

- Accélérer le taux de rénovation des parcs vétustes de l'éclairage public
- Réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage

public

- Anticiper le règlement européen qui implique un retrait du marché des lampes à vapeur à mercure
- Réduire les nuisances lumineuses afin de contribuer notamment à la préservation de la biodiversité et à la qualité d'observation de la voûte céleste.
- Assurer une bonne gestion des composants issus des démontages et des substitutions des points lumineux ainsi qu'une bonne valorisation par recyclage de ces déchets.

Grâce à ces travaux notre classification énergétique va passer pour la Commune de B à A+ et notre consommation de 1.45kWh/m².an à 0.65 kWh/m².an. L'économie financière annuelle devrait s'élever à 1421 € / an et l'économie de CO2 devrait être de 1.55 tonnes/an.

Le coût total de ces travaux d'économie d'énergie s'élève à 28216€ et les subventions à 14108€ (ADEME, FREE = Région Poitou Charentes : Fond Régional d'Excellence Environnementale, Sorégies) auxquelles il faut rajouter le FCTVA (4702€) soit un coût

Travaux

Le point sur les travaux et investissements 2016

net pour la Commune de 9406€ et un temps de retour sur investissement de 7 ans environ.

Grâce à ces travaux, il sera possible de gérer les points lumineux autour de la salle des fêtes et de l'Eglise individuellement et de les programmer en fonction des besoins notamment les week-ends.

Les temps de fonctionnement retenus actuellement sont :

Pour les 8 points lumineux autour de la salle des fêtes et de l'Eglise :

- De 6h30 au lever du jour
- De la tombée du jour à 23h55 sauf du vendredi au dimanche soir où ils fonctionneront toute la nuit

Pour les 91 autres points lumineux

- De 6h30 au lever du jour
- De la tombée du jour à 23h.

Borne de recharge électrique.

La borne de recharge électrique a été installée sur la Place de l'Europe courant août.

Son coût s'est élevé à 15180 €. Le total des subventions s'élève à 11542€ + FCTVA de 2490€. Le coût de revient pour la Commune est de 1148€.

Grâce à cette nouvelle installation, les riverains équipés de véhicules électriques mais aussi les visiteurs sur la commune auront la possibilité de recharger leur véhicule.

Le Syndicat ENERGIES VIENNE, porte-parole des élus du département, a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en mai 2013 par l'ADEME et relayé par la Région Poitou-Charentes. Cette opération prévoit l'implantation de quelque 130 bornes de recharge,



maillant entre elles une centaine de communes de la Vienne, pour favoriser le développement de l'éco-mobilité.

SOREGIES, fournisseur historique d'électricité et de gaz sur le département de la Vienne et concessionnaire du Syndicat ENERGIES VIENNE, a été mandaté pour l'installation, la maintenance et la gestion du parc.

Pour accéder à ce nouveau service, il suffit de souscrire un abonnement auprès de SOREGIES, gratuit jusqu'au 31 décembre 2017 pour obtenir une carte magnétique donnant accès à toutes les bornes du départe-

ment. Ces dernières seront géo localisées afin de permettre aux utilisateurs de trouver via internet la borne de recharge la plus proche

Le financement de l'opération est quant à lui partagé entre l'Etat avec les investissements d'avenir confiés à l'ADEME (50%), la Région Poitou-Charentes (20%), le Syndicat ENERGIES VIENNE (20%) et la commune pour les 10% restants

Pour en savoir plus : www.soregies.fr

Travaux de mise à niveaux du réseau informatique et téléphonique

La mise à niveau du réseau informatique de l'école (Baie de brassage, Bornes wifi, réseaux câblé...) et le renouvellement du standard téléphonique ont été effectués pour un montant de 4146€ TTC auquel se rajoute l'achat d'une imprimante pour 217.74€ TTC

L'école a également été équipée d'un vidéoprojecteur et d'un pico-projecteur

Signalisation des villages

Les plaques et les numéros ont été achetés pour un montant de 2403€. Ils seront posés dès début 2017 par les employés communaux sauf pour les propriétaires désirant les poser eux-mêmes.

Travaux

Travaux de rénovation du logement social rue de l'Ancienne Poste



Les travaux effectués par l'entreprise Murzaud (18783 €) pour l'isolation extérieure, par l'entreprise Moineaud pour les ouvertures (5825 €) et l'isolation intérieure (569€) se sont terminés début 2016. A noter l'implication des employés communaux qui ont effectué tous les travaux de peinture (coût des matériaux et fourniture : 2052 €) et la pose du portail (328 €) Le coût total de ces travaux 2016 s'est élevé à 27558 € et une subvention « PALULOS » de 5900 € a été obtenue.



Travaux de voiries

Comme tous les ans des travaux de rénovation de chemins communaux ont été effectués par nos employés communaux en collaboration avec la Communauté de Communes pour un montant de 31827 € (sans compter le travail de nos employés communaux: 8300€ environ). Nous avons perçu pour ces travaux un fond de concours de la Communauté de Communes d'environ 18600€.

Il a été utilisé 200 tonnes d'enrobé

sur les routes communales suivantes :

Route de St Martin l'Ars, du Courteille, du Petit Pin, de Monchandy, de Maisonneau, du Brizard.

De nombreux chemins ruraux ont également été réparés.

Mise en accessibilité de l'école et du Salon de coiffure.

La Commune a l'obligation de mettre en accessibilité les lieux accueillant du public et cette obligation a fait l'objet d'un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics). Dans le cadre de celui-ci, nous avons l'obligation de rendre accessibles, entre autres, le salon de coiffure rue du Marché Couvert et dans le cadre de L'ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée) les classes de l'école. Les travaux ont été réalisés par le SIMER pendant les vacances de la Toussaint pour l'école pour un montant de 18560€ et courant novembre rue du Marché Couvert pour un montant de 14683€. Nous avons obtenu pour ces mises en accessibilité une subvention de 19923€ (FSIPL = Fond de Soutien à l'Investissement Local : 10000€ et DETR = Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : 9223€). Nous aurons également un reversement du FCTVA à hauteur de 5540€.

L'ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement a été transférée à Eaux de Vienne au 1^{er} janvier 2016, anticipant l'obligation de la loi NOTRe du transfert obligatoire en 2018 de la compétence assainissement et eaux pluviales. Ce transfert de cette compétence a également été effectué par la quasi-totalité des communes du Comité local du Sud Vienne (territoire de l'ex

SEASV) et il a été décidé en 2015 de mutualiser les moyens et d'aller vers un tarif unique en 5 ans. Grâce à cette mutualisation, il est possible d'effectuer des travaux que certaines communes auraient eu du mal à gérer et financer seules. C'est le cas pour notre Commune, où, suite au Diagnostic Assainissement effectué précédemment, un certain nombre de travaux dits prioritaires étaient à réaliser pour un montant dépassant nos capacités financières. En 2017, d'importants travaux seront réalisés sur notre commune par Eaux de Vienne :

- Au cours du 1^{er} semestre : Réhabilitation des stations de relevage, notamment celle du Bas-Bourg pour un montant de 80000€ environ.
- Au cours du 2^{ème} semestre, mise en séparatif du réseau assainissement à partir de la rue du Marché Couvert jusqu'au poste de relevage du Bas-Bourg ainsi que la rue des Passerose, la rue du Maréchal Ferrant et la rue du Clain pour un montant d'environ 250000€.
- Quand ces travaux seront terminés, il sera alors possible de réhabiliter les voiries qui auront beaucoup souffert suite aux enfouissements des réseaux et de la mise en séparatif. Cette réhabilitation devrait être effectuée en 2018 en collaboration avec le Conseil Départemental.



Vie Municipale

Le point sur nos employés communaux

La Commune compte actuellement 11 employés communaux dont 1 contrat avenir (Antoine) à 35 h et 4 CUI à 20 h (Jean Pierre Baudet, Séverine qui a remplacé Chantal, en fin de contrat, qui n'a pas souhaité le prolonger, Sébastien en remplacement de Serge qui, ayant trouvé un CDI a interrompu le sien en septembre et enfin Arnaud qui a été embauché en CDD d'un an pour la surveillance et l'entretien du Plan d'eau. Sa rémunération, aide déduite est prise en charge par le Comité de Gestion du Plan d'Eau). Les aides pour ces 5 derniers emplois varient de 75 à 90 % du salaire brut et environ 60 % du salaire d'Audrey est pris en charge par la Poste dans le cadre de l'Agence Postale. Le recrutement des CUI a été en partie motivé pour compenser l'absence pour longue maladie de Didier à qui nous souhaitons un prompt rétablissement. Cette absence devrait perdurer jusqu'au moins jusqu'en février 2018. Compte tenu des absences et en cas de nécessité de services, il est fait appel ponctuellement à Pluriservices.

Jean-François est responsable des Services techniques avec Antoine, Jean-Pierre, Sébastien et Arnaud; il

gère toute la partie entretien de la Commune (espace verts, bâtiments ..). Leur polyvalence, en limitant au maximum l'appel aux entreprises extérieures, est source d'économie pour la commune et d'une meilleure réactivité .

Audrey est responsable de l'Agence Postale et des activités périscolaires, elle assure avec Séverine la surveillance de la cantine et la garderie. Outre ces dernières activités, Séverine a également en charge le ménage des différents bâtiments communaux (Salle des Fêtes, Salle Semailles au vent, école...). Marylène a, quant à elle, la responsabilité de la cantine et participe également au périscolaire, au ménage des écoles et à la garderie. Sandrine, outre sa fonction d'ATSEM, a la responsabilité de la garderie et participe aux activités périscolaires. Enfin Michel, en tant que Secrétaire de mairie a en charge toute la partie administrative.

La polyvalence de nos employés est de mise, ce qui permet d'assurer au mieux les différentes missions, notamment les activités périscolaires avec l'aide de quelques bénévoles que je remercie très sincèrement.

Je tiens à exprimer ici ma grande satisfaction, voire ma fierté de pouvoir compter sur ce groupe de femmes et d'hommes qui s'investissent totalement dans leur mission avec professionnalisme et sens du service public.

D'autre part, en 2016, nous avons mené à bien l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Professionnels ou Document Unique de Prévention sous la houlette de Mme Cerdan du Pays Civraisien. Un nombre important de mesures ont été ou vont être mis en place pour limiter les risques professionnels et améliorer les conditions de travail de nos employés communaux. Certaines mesures nécessitent des investissements qui seront faits dans les mois ou années à venir.

Dans le cadre de ce plan de prévention de nombreuses formations ont été mises en place :

- CACES catégorie 8 (autorisation de conduire des engins de chantier et autoportée) : 4 agents,
- CACES Nacelle catégorie 2 agents, (gratuit) : 2 à 4 agents

D'autres formations, telle l'habilitation électrique niveau BS, seront programmées l'année prochaine.

INTERNET HAUT DEBIT ET TELEPHONIE MOBILE EN 3G

Les travaux pour l'internet débit dans notre NRA (Central téléphonique situé rue de Monchandy) devraient être effectués (enfin) mi-janvier et le haut débit effectif dans les semaines suivantes. Pour plus de renseignements, se référer à l'article de M. Stéphane Guil-

let [page 27](#).

La 3G devrait être également disponible sur notre antenne mutualisée courant 2017. Des travaux préparatoires ont été effectués fin novembre avec, entre autres, la mutualisation SFR-Bouygues.

Vie Municipale

Le fleurissement

Nous souhaitons féliciter nos employés communaux pour le bon entretien du fleurissement de notre village malgré la très forte sécheresse de cet été.

Aux entrées du bourg, les ponts étaient très accueillants par l'abondance des fleurs et la diversité des couleurs.

Le terrain, « Espace Aristide Fayoux » (Salle Semailles au vent) a été remblayé de terre et engazonné. Afin de respecter ce lieu, le stationnement y est interdit.

Cette année un nouvel investissement a été réalisé pour illuminer au mieux, et dans la mesure du possible, notre centre bourg. Les arbres de la place de l'Europe ont été dotés de sphères lumineuses (montant de l'achat : 587€ HT).

La commission a également émis des idées à moindre coût et nous remercions vivement Thierry LUCQUIAUD qui nous a préparé des sapins de bois petits et grands avec des palettes de bois récupérées.

Une équipe de bénévoles ainsi que des résidents de la maison de retraite participent également à la décoration des rues en ces fêtes de fin d'année et se sont investis pour les peindre et les agrémenter.

Les personnes intéressées pour se joindre à l'équipe sont les bienvenus.



Le déboisement

Le 16 juillet 1993, la commune de Château Garnier a lancé un projet de reboisement sur les terrains des « Brandes Communales » et demandé l'obtention d'une aide du Fonds Forestier National (octroi d'un prêt de 237000 francs sur 20 ans à un taux de 0.25% représentant 75% du coût réel des travaux exécutés) et en 1994, 15.38ha ont été plantés :

- 9.39 ha en Pins maritimes et 6.20 ha en Pins Laricio (1 ha de zone non planté : mares et broussailles)
- 2.8 ha de Merisiers
- 3.8 ha de Frênes.

Dans le cadre d'une bonne gestion des plantations de pins, il s'est avéré nécessaire de procéder à une première éclaircie en éliminant une ligne sur 5 puis en effectuant une éclaircie sélective (arbres dominés ou fourchus) dans les 4 lignes restantes.

Cet automne, cette éclaircie a été effectuée par l'entre-

prise Garnier Bois qui nous a racheté le bois pour faire des cageots pour les meilleurs bois et de la pâte à papier pour le reste pour un prix de 10 € et 7 € le stère. Le montant de cette vente s'est élevé à 5963€.

Dans le peuplement restant, 1 arbre sur 3 (les mieux conformés) des pins Laricio sera élagué entre 5 et 6 m de hauteur. Cela constituera, à terme, le peuplement final avec des arbres aux billes de pied sans nœud.

Plus tard, 3 éclaircies espacées de 7 à 10 ans seront réalisées pour arriver au peuplement final.



Vie Municipale

Le parc éolien des quatre vents

Pendant l'été, la société ENERTRAG a terminé les voiries, les plateformes ainsi que les fondations des 8 éoliennes des communes de Château Garnier et La Chapelle Bâton.

Ensuite, durant le mois de septembre et le mois d'octobre, les différents éléments de chaque éolienne sont arrivés sur le chantier. Les pales de 50 mètres sont arrivées par convois exceptionnels.

Enfin pendant le mois d'octobre, à la faveur des bonnes conditions météorologiques, Enertrag a pu commencer à assembler les mâts, les nacelles ainsi que les rotors sur chaque éolienne.

En novembre les éoliennes ont commencé à produire de l'électricité qui est injectée dans le réseau de distribution.

Jusqu'à début décembre, le parc éolien est en phase de test afin de vérifier son bon fonctionnement. Pendant cette période, les éoliennes sont régulièrement arrêtées pour vérification d'usage.

Pendant la phase d'exploitation, des opérations de maintenance préventive auront lieu tous les trimestres et nécessiteront un arrêt des éoliennes de manière ponctuelle (moins d'une journée).

Le début d'année 2017 marquera la fin

des opérations de mises en état des parcelles d'implantation du parc éolien et le lancement de la production industrielle d'électricité renouvelable des éoliennes du parc éolien des Quatre Vents.

Mi- 2017, l'inauguration du parc éolien se tiendra au pied d'une des éoliennes du parc éolien. Tous les habitants seront conviés à cette belle fête.

**Guillaume GUEMARD
ENERTRAG**

guillaume.guemard@enertrag.com



Les retombées économiques des éoliennes

Tout comme le photovoltaïque, l'éolien contribue de plus en plus au Mix énergétique. La France s'est résolument tournée vers cette voie des énergies renouvelables, le nucléaire, indispensable comme énergie de base, devant progressivement réduire sa part dans notre production nationale. En 2012, le nucléaire assurait environ 75 % de notre production d'électricité et le gouvernement s'est engagé à le réduire à 50 % à l'horizon 2050.

Sans vouloir rentrer dans des polémiques stériles, il est évident que l'éolien tout comme les autres énergies renouvelables (photovoltaïque, hydraulique, biogaz...) doit prendre, rapidement, une part plus importante dans le

mix énergétique si on veut atteindre ces objectifs. Il n'aura échappé à personne que la situation risque d'être très tendue cet hiver du fait de la moindre disponibilité de nos centrales. Il paraît évident que l'intérêt général (dont celui de notre planète) prime sur l'intérêt particulier aussi respectable soit-il !!!

Les retombées économiques des éoliennes pour notre région sont loin d'être négligeables :

- Pour les propriétaires des terrains et leurs fermiers.
- Pour les collectivités donc indirectement chaque administré : à travers les taxes et impôts divers (CFE, CVAE, Taxes foncières, FER) c'est environ

10000 € par MW qui sont reversés en moyenne aux collectivités. 3% vont à la région, 27 % au département, 70 % aux Communautés de Communes ou aux Communes. En ce qui concerne Château-Garnier, c'est environ 35000€ qui devrait nous être reversés par la future Communauté de Communes du Civraisien en Poitou. Cette somme devrait compenser en partie les diminutions de dotations de l'Etat et la diminution de la dotation de péréquation de la taxe professionnelle de Civaux (- 5000€ en 2017, — 25000€ à terme). Sachant qu'une augmentation des impôts locaux de 1 % rapporte 1536€, il faudrait donc les augmenter de 25 % environ pour compenser cette somme !.

Vie Municipale

Le chantier jeunes

Le 29 juillet 16, le golf a été remis en état grâce au chantier jeunes.

Tous les étés, des jeunes effectuent des travaux de réfection ou de création plus ou moins techniques en fonction des possibilités d'encadrement. Tous les ans, l'association Mille Bulles organise des séjours et chantiers loisirs d'été pendant les vacances scolaires.

Cette année, suite à une sollicitation, la mairie de Château-Garnier a proposé un travail peu technique et

accessible aux enfants.

Pendant quatre jours, du lundi au vendredi, six enfants de 11 à 14 ans du secteur jeunes encadrés par Grégory Juin ont repeint les bordures du mini-golf au plan d'eau.

Joignant l'utile à l'agréable en cette période de vacances, ce fut une belle expérience pour ces jeunes qui ont pendant une semaine, vécu la vie en groupe, profité du magnifique site, couché une nuit sous la tente

au camping avec une observation des étoiles au télescope.

Leurs récompenses : une randonnée en [canoë-kayak](#) à Vivonne, une sympathique réception de fin de chantier par la municipalité et pour terminer une soirée jeux prêtés par la ludothèque.



Les vitraux de l'église

Dans le cœur de notre église Saint Maurice, la vie de ce saint ainsi que celle de Saint Antoine L'Hermite ont été représentées par deux vitraux posés pour le centenaire de l'église en 1996.

Suite à la volonté et au legs octroyé par Mme GAUTRON Régine, 2 autres vitraux viendront compléter le décor.

Pour ce faire, quatre maîtres verriers ont été sollicités. A ce jour, 3 ont fourni leurs devis et seulement 2 leurs ébauches, qui dans l'ensemble, sont plutôt des représentations abstraites.

Le choix se fera quand tous les éléments seront réunis courant 2017 et les travaux se réaliseront sur 2017-2018.



Les réunions de Conseil

REUNION DU 17 DECEMBRE 2015

TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DU MATERIEL AU 01/01/2016

LOCATION DE LA SALLE	
Objet de la location	Tarif
<i>Loto, concours de belote, concours de tarot, séance récréative</i>	
Association de la commune	50 €
Association hors commune	69 €
<i>Bal, banquet, repas</i>	
Association de la commune	68 €
Habitant de la commune	131 €
Association ou habitant hors commune	182 €
<i>Réunion, vin d'honneur</i>	
Association de la commune	17 €
Habitant de la commune	55 €
Association ou habitant hors commune	96 €
<i>Mariage ou location sur 2 jours (du vendredi 14h au lundi 8h)</i>	
Habitant de la commune	218 €
Association ou habitant hors commune	270 €
LOCATION DU MATERIEL	
Table pour habitant de la commune	1,25 €
Table pour habitant hors commune	1,30
Chaise pour habitant de la commune	0,25 €
Chaise pour habitant hors commune	0,30
sonorisation (par soirée)	10 €
sonorisation pour association de la commune	gratuit

TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE « SEMAILLES AU VENT » AU 01/01/2016

Objet de la location	Tarif
Réunion association de la commune	gratuit
Réunion association hors commune	40 €
Réunion habitant de la commune	30 €
Repas froid, séance récréative, habitant ou association de la commune (1journée)	57 €
Repas froid, séance récréative, habitant ou association hors commune (1journée)	85 €

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE ET CASES DE COLUMBARIUM AU 01/01/2016

Concession perpétuelle, le m²..... 325€ Concession cinquantenaire, le m²..... 119€
 Concession trentenaire, le m².....61€ Concession temporaire (15ans) le m²..... 30€
 Case de columbarium pour une durée de 30 ans...490€

Les réunions de Conseil

TARIFS DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2016

Repas enfant..... : 3.00€

Repas adulte..... : 4.80€

TARIFS DE LA GARDERIE ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2016

les plages horaires payantes, correspondant à 1 unité sont déterminées comme suit : matin : 7h15 à 7h30, 7h30 à 8h00, 8h00 à 8h30 et 8h30 à 9h00 et le soir : 16h45 à 17h15, 17h15 à 17h45 et 17h45 à 18h15. Chaque unité sera facturée : 0.58 €. Pour les enfants utilisant le transport scolaire, la garderie est gratuite à compter de leur arrivée le matin et avant leur départ le soir. Cotisation trimestrielle par famille dont le ou les enfants sont inscrits à la garderie et/ou aux activités périscolaires : 7€ pour 1 enfant et 10€ pour 2 enfants ou plus.

MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ECOLE

MAISON MEDICALE : REPARTITION DES CHARGES 2016 SUR LA BASE DE 2015

	total charges 2015 HT	11 mois en 2016 et ré- gularisation en dé- cembre	3 trimestres en 2016 et régularisation en dé- cembre
GUILLARD Claire (Kiné)	1066.58	88.88	
Cabinet d'infirmières	361.97	30.16	
Mme LELONG-HEBRAS (médecin)	129.32		32.33
Mme NAILANI Marion (médecin)	129.32		32.33

REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

Article 1 : Dispositions générales

La cantine scolaire est réservée aux enfants de l'école, au personnel communal et aux enseignants.

Ce service, outre sa vocation sociale, a un rôle éducatif. Le temps du repas doit être pour l'enfant :

- Un temps pour se nourrir,
- Un temps pour se détendre
- Un temps de convivialité.

Ce doit être également un apprentissage des rapports en communauté, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel et des installations.

Les parents doivent fournir les serviettes de tables marquées au nom de l'enfant dans une poche chaque lundi.

Article 2 : Fréquentation

Elle peut être régulière ou occasionnelle. La cantinière prépare les repas, participe au service et à la surveillance avec un autre agent. Chaque matin, dans chaque

classe, après le début des cours, la cantinière collecte la liste des rationnaires.

Article 3 : Tarifs

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal.

Article 4 : Facturation et règlement

La facturation est réalisée à partir de pointages de présence effectués chaque jour par le personnel encadrant la cantine. Les factures sont adressées aux parents par le biais du cahier de liaison. Les parents peuvent s'acquitter des sommes dues à la Mairie en espèces ou par chèque (à l'ordre du Trésor Public) avant la

date limite (indiqué en haut de la facture). Toutes factures non réglées à la date limite doivent l'être auprès de la trésorerie de Gençay à réception de l'avis des sommes à payer.

Article 5 : Règles de vie

Les enfants sont placés sous la surveillance et l'autorité du personnel de service et d'encadrement à qui ils **doivent**

respect et obéissance.

Les enfants doivent avoir un comportement calme à table, une attitude et un langage corrects et respecter leurs camarades.

Chacun doit respecter les règles élémentaires de politesse et de conduite. Les déplacements ne peuvent avoir lieu qu'après autorisation du personnel de service. Les enfants aident à desservir leur table.

Article 7 : Encadrement

Sur le temps de cantine, le personnel communal désigné par le maire est chargé:

- de la surveillance et de l'écoute des besoins.
- du maintien d'une ambiance agréable.
- de faire l'appel pour confirmer les présences et signaler les absences.
- d'aider les plus petits.
- de prévenir toute agitation.

de rapporter les problèmes en consignant les incidents sur le cahier de liaison par le biais de coupons.

Les réunions de Conseil

Article 8 : Discipline

Tout comportement irrespectueux, agressif, injurieux envers les autres enfants ou les adultes, ainsi que des agissements perturbant la vie de groupe, ne pourront être admis.

Les agents de service sont tenus de rappeler le règlement aux enfants qui ne le respectent pas.

Après plusieurs remarques verbales ou d'entrée s'il s'agit de non-respect de personne, de nourriture ou de violence, l'enfant devra copier des lignes ou l'article du règlement qu'il n'a pas respecté et le faire signer à ses parents. En cas de multiples récidives ou de fautes graves,

des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire pourront être prises par la commission des écoles.

Article 9 : Médicaments, allergies et régimes particuliers

Aucun médicament ne sera donné aux enfants.

Toute allergie doit être signalée et accompagnée obligatoirement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

L'accueil d'un enfant ayant des allergies alimentaires à la cantine n'est possible qu'avec la signature au préalable d'un protocole d'accueil individualisé rédigé avec le médecin scolaire et les autres partenaires concernés (directeur de



l'école, élu, responsable de la cantine). Ce PAI est valable un an. Il doit être renouvelé chaque année.

En l'absence de la signature d'un PAI, la commune et le service de la cantine déclinent toute responsabilité liée à un problème d'ingestion d'aliments par un enfant allergique.

Article 10 : Acceptation du règlement

Deux exemplaires sont donnés à chaque famille dont un exemplaire est à retourner signé à la mairie. L'entrée dans la cantine scolaire suppose l'adhésion totale au présent règlement.

LES REGLES DE VIE DE LA CANTINE

		
Avant le repas, je pense à aller aux toilettes et je n'oublie pas de me laver les		
LE MATERIEL ET MOI	Je me déplace en MARCHANT	Je ne COURS pas
	Je dois laisser la salle propre	Je ne dois pas jouer avec les chaises et abîmer les couverts
	Je nettoie la table lorsque mon verre tombe	je ne dois pas lancer des choses en l'air et contre le mur
	Je me tiens correctement à table	Je ne dois pas jouer avec l'eau et/ou les serviettes
	Je demande la permission de me lever	Je ne dois pas me lever de table sans autorisation
LA NOURRITURE ET MOI	Je dois manger proprement	Je ne dois pas gaspiller la nourriture en la jetant ou en jouant avec.
	J'ai le droit de ne pas aimer certains plats mais je dois les GOUTER	Je ne mange pas avec les mains
	Je dois me servir de l'eau et du pain seulement si j'en ai besoin	Je ne gaspille pas, je mange sans dégoûter mes camarades.
LES AUTRES ENFANTS ET MOI	Je respecte le temps du repas	Je ne joue pas avec eux pendant le repas et je ne les embête pas
	Je reste poli(e) avec mes camarades et je les respecte	Je ne me moque pas de mes camarades
	Je parle et discute calmement	Je ne dois pas crier
	J'aide un plus petit si besoin	Je ne gesticule pas et je ne me bagarre pas
	J'évite les disputes	Je ne mords pas, je ne crache pas, je ne tape pas
	je demande de l'aide à un adulte en cas de problème à ma table avec un enfant	je ne dis pas de gros mots et je n'insulte pas les autres enfants
LE PERSONNEL ET MOI	Je respecte les personnes travaillant à la cantine. Je suis poli(e)	Je ne dois pas répondre avec insolence ou répondre méchamment
	Je demande en levant le doigt avant de prendre la parole	Je peux être mécontent mais ne pas désobéir à l'ordre

Les réunions de Conseil

MES DEVOIRS A LA CANTINE

- Je passe aux toilettes et je me lave les mains avant d'aller à la cantine.
- Je me déplace en rang et dans le calme entre l'école et la cantine.
- Je dois entrer dans la cantine sans bousculer mes camarades et sans crier.
- Je dois avoir une serviette et porte serviette ; les deux marqués de mon nom et prénom.
- Je dois goûter à tout avant de dire que je n'aime pas
- Je dois prendre du pain et de l'eau seulement si j'en ai besoin, et ne pas les gaspiller.
- Je ne dois pas jouer avec la nourriture.
- Je dois respecter le personnel, mes camarades, le matériel et les locaux.
- Je dois lever le doigt avant de prendre la parole, et ne pas me déplacer sans y être autorisé.
- J'ai le droit de discuter en chuchotant quand j'ai fini mon assiette.
- Je dois essayer mon assiette.
- Je rassemble la vaisselle au bout de la table.
- Chaque semaine, des enfants seront désignés pour débarrasser les tables.

Je ne dois pas oublier les mots magiques : bonjour, s'il te plaît, merci,...

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR LE RAMASSAGE SCOLAIRE

La convention de mise à disposition pour assurer le service du ramassage scolaire (accueil, gardiennage, accompagnatrice, chauffeur) est reconduite.

LOYER POUR L'IMMEUBLE SIS 4 PLACE DE L'EGLISE LOGEMENT DE DROITE AU REZ-DE-CHAUSSEE

Loyer : 244.88€ par mois, payable à terme échu, charges mensuelles : 9.50€. Le montant du dépôt de garantie est fixé à 1 mois de loyer.

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

La compétence assainissement collectif étant transférée Syndicat Mixte Eaux de Vienne-SIVEER au 1^{er} janvier 2016, le conseil municipal décide la dissolution du service annexe Assainissement de la commune de CHATEAU-GARNIER au 01/01/2016.

CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR

Est décidée la création d'un poste en emploi d'avenir à raison de 35 heures par semaine, en prolongement d'un CAE. Les missions dévolues seront celles d'un agent polyvalent : entretiendes espaces verts, de la voirie, des bâtiments. La rémunération brute mensuelle sera égale au SMIC soit 1466.62 euros avec une prise en charge de l'état de 1099€ par

mois.

REUNION DU 12 FEVRIER 2016

MISE EN PLACE DE L'EVALUATION PROFESSIONNELLE POUR LES AGENTS

Le conseil municipal propose la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel annuel d'évaluation.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Chorale de Château-Garnier « Le Routin d'Aigail » : 200€. Association « Prévention Routière » : 100€.

RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE EN CONTRAT AIDE

Le contrat CAE de Monsieur LAVAGNE est terminé, une nouvelle personne sera recrutée en contrat aidé pour petits travaux de maçonnerie et entretiens divers.

AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LA JAVIGNE SUR LA COMMUNE DE LA FERRIERE AIROUX

Madame Sylvie MIGNON-RACAULT, étant concernée par le projet, ne prend pas part au vote. Le conseil émet un avis favorable au projet. Voix pour : 8 contre : 1

ADHESION DE LA COMMUNE DE L'ISLE JOURDAIN AU SYNDICAT ENERGIES VIENNE

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité

des membres présents, un avis favorable à l'adhésion de la commune de L'Isle Jourdain au syndicat ENERGIES VIENNE.

MISE EN ACCESSIBILITE

Les travaux suivants sont programmés pour 2016 : mise en accessibilité du salon de coiffure (13235.75€ HT) et mise en accessibilité de l'école primaire et de l'école maternelle (19702€ HT).

Une subvention DETR égale à 28% du montant des travaux soit : 9222.57€ et une subvention dans le cadre du soutien à l'investissement public local égale à 52% du montant des travaux soit : 17127.63€ seront sollicitées.

INSERTION DES RESEAUX (3^{ème} TRANCHE)

La 3^{ème} tranche d'insertion des réseaux se décompose comme suit : enfouissement du réseau électrique (pris en charge par le Syndicat Energies Vienne et le FACE : 101.000€, enfouissement de l'éclairage public : estimation : 30.000€.

Une subvention égale à au moins 25% du montant des travaux, dans la limite du plafond sur la base de ces devis sera demandée au Conseil Départemental pour l'intégration du réseau d'éclairage public et du réseau téléphonique, ainsi qu'une participation du SIEEDV égale à au moins 20% du coût des travaux relatifs à l'éclairage public.

Les réunions de Conseil

Mme BUSSY Laurence, ne faisant plus partie du conseil municipal est remplacée par Madame MIGNON-RACAULT Sylvie, pour représenter la commune au conseil d'école.

REUNION DU 25 FEVRIER

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU FSL DE LA VIENNE

Une subvention de fonctionnement de 100€ est accordée au Fonds Solidarité Logement de la Vienne.

AVENANT A LA CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA

Une convention entre la communauté de communes et la société ANIMALOR pour la prise en charge des chiens existant déjà, le conseil municipal choisit l'option « participation financière unitaire » pour les chats, chatons, N.A.C et animaux de la ferme.

GRATUITE DE LA SALLE DES FETES POUR LE CONCERT DE LA CHORALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la demande de la Chorale « Le Routin d'Aiguail » pour la gratuité de la salle des fêtes pour le concert du 3 avril.

PROJET D'ACHAT D'UN BATIMENT POUR LA CREATION D'UNE MAIRE ET D'UNE MEDIATHEQUE

Des études seront menées pour l'immeuble BARROT-BRUN sis place de l'Europe, pour le bâtiment de l'ancien presbytère et pour une éventuelle construction neuve.

REUNION DU 21 MARS

EXAMEN ET VOTE DES COMPTES 2015 (MAISON MEDICALE, SERVICE ASSAINISSEMENT et CHAUFFERIE COLLECTIVE SERVICE ASSAINISSEMENT

Investissement : Dépenses réalisées : **7129.94€**, Recettes réalisées : **26513.13€**

Fonctionnement : Dépenses réalisées : **25243.32€**, Recettes réalisées : **50674.68€**

Soit un excédent global de clôture de **44814.55€**

MAISON MEDICALE

Investissement : Dépenses réalisées : **3785.71€**, Recettes réalisées : **1630.15€**

Fonctionnement : Dépenses réalisées : **4992.77€**, Recettes réalisées : **13859.74€**

Soit un excédent global de clôture de **6711.41€**

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - HOTEL RESTAURANT

Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent : **4 566,05€**

Résultat reporté en investissement (001) : déficit : **2 103,03€**

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - MAISON MEDICALE

Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent : **3 480,04€**

Résultat reporté en investissement (001) : déficit : **1 960,62€**

INSERTION DU RESEAU TELEPHONIQUE (2^{ème} et 3^{ème} tranche) - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les modalités d'attribution des subventions par le Conseil Départemental ayant été modifiées (Le Conseil Départemental attribue un montant maximal de subventions de 23700€ pour l'année 2016), les demandes déposées au Conseil Départemental en 2015 (5683€ pour l'insertion du réseau téléphonique 2^{ème} tranche et 5783€ pour l'insertion de l'éclairage public 2^{ème} tranche) seront retirées et un dossier unique pour

l'insertion du réseau téléphonique (2^{ème} et 3^{ème} tranches) sera déposé pour permettre de percevoir l'intégralité de la somme attribuée par le département.

RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE EN CONTRAT CAE

Un employé en contrat CAE sera recruté à raison de 20H/semaine. Il sera affecté au gardiennage et à l'entretien de l'aire de loisirs, ainsi qu'à des travaux divers, hors ouverture de l'aire de loisirs.

L'Association de Gestion du Plan d'Eau propose de reverser à la commune une participation de 2200€, représentant le coût de cet employé.

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL D'ENTRETIEN

Le Plan d'Entretien Communal établissant le diagnostic des pratiques d'entretien (emploi de produits phytosanitaires notamment) et des risques qui y sont liés, et ayant pour but de faire évoluer à la baisse l'utilisation des produits phytosanitaires est adopté.

ACHAT DE TERRAINS BATIS

Les conjoints GAVALET et MENNEGUERRE, proposent de vendre à la commune les terrains bâtis cadastrés section BO, numéros 446,385 et 418 pour un montant de 25000€ et les parcelles cadastrées section BO, numéros 413 et 416, d'une surface de 1815m² pour un montant de 1800€.

Le conseil accepte la proposition concernant les parcelles BO 413 et 416 et propose par 8 voix pour et 2 abstentions de faire une contreproposition à 22000€ pour les parcelles BO 446, 385 et 418.

REUNION DU 18 AVRIL

EXAMEN ET VOTE DES COMPTES 2015 - HOTEL RESTAURANT et BUDGET PRINCIPAL

Les réunions de Conseil

BUDGET PRINCIPAL

Investissement : Dépenses réalisées : **302235.97€**, Reste à réaliser : **196384€**

Recettes réalisées : **253174.09€**, Reste à réaliser : **176262€**

Fonctionnement : Dépenses réalisées : **470068.77€**, Recettes réalisées : **622558.34€**

Soit un excédent global de clôture de **103427.69€**

HOTEL RESTAURANT

Investissement : Dépenses réalisées : **10455.96€**, Recettes réalisées : **26900.38€**

Fonctionnement : Dépenses réalisées : **11729.23€**, Recettes réalisées : **14906.31€**

Soit un excédent global de clôture de **19621.50€**

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

HOTEL RESTAURANT

Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent : **3177.08€**

Résultat reporté en investissement (001) : déficit : **16444.42€**

BUDGET PRINCIPAL

Affectation complémentaire en réserve (1068) : **49800.69€**

Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent : **128120.24€**

Résultat reporté en investissement (001) : déficit : **29678.69€**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2016

Les taux de 2015 sont inchangés, soit :
taxe d'habitation : 15.62%, taxe foncière (bâti) : 12.49%, taxe foncière (non bâti) : 25.55%, CFE : 16.32%. L'application de ces taux assure un produit de 153581 €

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

HOTEL RESTAURANT

Dépenses et recettes d'investissement : **24 832,92 €**

Dépenses et recettes de fonctionnement : **13 666,14€**

CHAUFFERIE

Dépenses et recettes d'investissement : **49 944,62€**

Dépenses et recettes de fonctionnement : **93 059,21€**

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses et recettes d'investissement : **451 873,75€**

Dépenses et recettes de fonctionnement : **718 738,10€**

MAISON MÉDICALE

Dépenses et recettes d'investissement : **10655.56€**

Dépenses et recettes de fonctionnement : **14824.31€**

CONVENTION D'EXPLOITATION, DE MAINTENANCE et DE FOURNITURE D'ELECTRICITE D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES

Le projet de convention entre la commune et SOREGIES concernant l'exploitation et la maintenance de la borne de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables qui va être installée sur la Place de l'Europe est accepté. Le coût des prestations réalisées au titre de la présente convention est pour la commune, de 180€ par an, révisable chaque année au 1^{er} janvier.

REUNION DU 20 MAI

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS A LA COMMUNE DE CHÂTEAU GARNIER

Suite à l'aménagement de la route de « Laveau », mitoyenne avec la commune de Joussé, une convention sera signée avec la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois dont dépend la Commune de Joussé pour le rembour-

sement de la somme leur incombant, soit 3896.10 € HT.

VENTE DE BOIS

Pour l'exploitation d'une partie de la plantation de pins, le conseil retient la proposition de la SAS GARNIER BOIS aux tarifs suivants : 10€ le stère pour les billons de 2m40, diamètre 12 à 30 cm et 7€ le stère pour les billons de 2m30, diamètre de 7 à 40 cm

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD et DESIGNATION DES DELEGUES

Le conseil municipal approuve les modifications apportées aux statuts du Syndicat Mixte des vallées du Clain Sud, notamment celle concernant le nombre de délégués, et désigne comme délégué titulaire : Monsieur Jacques GUINAULT et comme délégué suppléant : Monsieur Régis LUCQUIAUD.

DEMANDE DE LEVEE D'ARTICLE L111-3 SUR DOSSIER CUB 08606416E0002

La demande concernant la division en 3 lots des parcelles cadastrées section AC, numéros 52 et 53, pour la construction de 3 maisons ayant été refusée par la DDT, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention, demande que l'article L111-3 du Code de l'Urbanisme ne soit pas appliqué au présent projet.

PROJET DE NOUVELLE MAIRIE – ETUDE DE FAISABILITE

L'étude de faisabilité d'une nouvelle mairie dans l'ancien presbytère ou dans un bâtiment à acquérir est confiée à la société ACTP Maitrise d'œuvre de Saint Julien l'Ars, représentée par Monsieur Jean-Luc VERGNAUD pour un montant de 3024€ TTC.

DESAMIANTAGE ET COUVERTURE DE LA SALLE SEMAILLES AU VENT

Les travaux sont confiés aux entreprises suivantes : Désamiantage : Entreprise PELLETIER pour 7170.18€ HT, Couverture : Entreprise MOINEAUD père & fils pour 4375.44 € HT, Zinguerie : LEGRU Christian pour 768.48 € HT.

SIGNALISATION ROUTIERE, PANNEAUX DE RUE ET NUMEROS DE MAISONS

Les réunions de Conseil

Le devis de la Sté Signaux Girod Ouest pour un montant de 2928.60€ TTC est retenu.

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT EAUX DE VIENNE-SIVEER POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTROLE DES EQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le projet de convention qui prévoit une participation de 29€ par an et par hydrant et en option 35€ par an et par réserve incendie n'est pas pour le moment retenu. D'autres propositions seront demandées.

TRAVAUX A PREVOIR SUITE AU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION BATIMENTS

Logement de l'école Rue Alfred Bouchard : refaire les peintures du rez-de-chaussée et de l'escalier, changer la porte d'entrée et remastiquer les vitres des ouvertures, refaire le plan de travail de la cuisine, prévoir une vasque dans la salle de bain. Eglise : travaux à prévoir au niveau de l'autel dans la petite chapelle. Logement de l'ancienne poste : prévoir la peinture des volets, refaire le débord de toiture. Logement du 14 rue de l'Ancienne Poste : petite fuite à la toiture et prévoir une paire de volets à la cuisine.

PROPOSITION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIMEER POUR L'ACHAT DE PANNEAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas adhérer à ce groupement pour cette année.

REUNION DU 1^{ER} JUILLET

AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DE NOUVEL ETABLISSEMENT PUBLIC A FISCALITE PROPRE REGROUPANT LES COMMUNES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS, DU PAYS GENCEEEN et de la REGION DE COUHE

Avis favorable au projet regroupant les communes d'Anché, Asnois, Blanzay, Brion, Brux, Ceaux-en-Couhé, Champagné le Sec, Champagné-Saint-Hilaire, La

Chapelle Bâton, Champniers,, Charroux, Chatain, Château-Garnier, Châtillon, Chaunay, Civray, Couhé, La Ferrière Airoux, Gençay, Genouillé, Joussé, Linazay, Lizant, Magné, Payré, Payroux, Romagne, Saint-Gaudent, Saint Macoux, Saint-Maurice-La-Clouère, Saint-Pierre-d'Exideuil, Saint-Romain, Saint-Saviol, Saint Secondin, Savigné, Sommières-Du-Clain, Surin, Vaux, Voulème et Voulon

INDEMNITES AUX EMPLOYES

Sont instituées ou reconduites, les indemnités d'administration et de technicité pour les adjoints techniques de 2^{ème} classe et l'adjoint administratif et l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour le secrétaire de mairie.

MODIFICATION DES HORAIRES D'ALLUMAGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR MAITRISE DE L'ENERGIE

Solution retenue : coupure de 23h55 à 6h30 sauf les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche pour les lampes à proximité de la salle des fêtes et de l'église, soit 8 points lumineux et coupure de 23h00 à 6h30 pour tous les autres points lumineux au nombre de 91.

TRAVAUX POUR L'ACCESSIBILITE DE L'ECOLE ET DU SALON DE COIFFURE

Les travaux seront effectués par le SIMER : mise en accessibilité de l'école pour un montant de 21439.80€ TTC et mise en accessibilité du salon de coiffure pour un montant de 15882.90€ TTC.

ADHESION A « FONDATION DU PATRIMOINE »

La commune adhère à cette association pour un montant de 100€.

FORMATION DES EMPLOYES

Les formations suivantes sont retenues : CACES catégorie 8 (autorisation de conduire des engins de chantier et de la tondeuse autoportée, coût 632€/agent) : 4 agents, CACES Nacelle catégorie 1B (651€/agent) : 2 agents, Habilitation électrique niveau BS (gratuit) : 2 à 4 agents

REUNION DU 16 SEPTEMBRE

RECRUTEMENT DE DEUX EMPLOYES EN CONTRAT CAE

Vu le départ de Monsieur LOMBARD et Madame HOLTSMANN début novembre, monsieur le Maire est autorisé à recruter deux employés en contrat CAE. Un employé sera affecté principalement à l'école pour le ménage, la participation aux activités périscolaires, la surveillance de la garderie et de la cantine et l'entretien des salles socioéducatives. L'autre employé sera affecté au service technique pour des travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts.

LOCATION DES TERRES COMMUNALES

Vu le projet de panneaux photovoltaïques au sol et le projet éolien, le Conseil Municipal invite la commission des Terres Communales à se réunir pour déterminer les lots à conserver en réserve.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT « EAUX DE VIENNE-SIVEER »

La modification des statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne-Siveer », qui intègre essentiellement les objectifs et dispositions de la loi NOTRe et notamment l'application du mécanisme de représentation substitution pour la représentation au sein d'Eaux de Vienne-Siveer des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale est approuvée.

ADHESION DES COMMUNES DE BASSES ET CHAUVIGNY AU SYNDICAT « EAUX DE VIENNE-SIVEER »

L'adhésion de ces 2 communes est approuvée.

DEMANDE DE Madame ROCHE pour procéder à l'étanchéité du mur de son habitation

La maison de Mme ROCHE qui est en contrebas de la rue des Passeroses subit depuis des nombreuses années des infiltrations d'eaux. Madame ROCHE sou-

Les réunions de Conseil

haite profiter des travaux d'enfouissement des réseaux dans la Rue des Passeroses pour tenter de résoudre ce problème d'infiltration. La commune prendra à sa charge les travaux de terrassement (coût maximum de 3291€) permettant de mettre à jour une partie des murs de fondation de la maison sur 10 mètres maximum afin de permettre à Madame ROCHE de faire procéder à l'étanchéité de son mur, ainsi que les travaux de terrassement, de remblaiement et de reconstitution du trottoir. L'Intéressée s'engage à ne poser aucune réclamation quant à la réalisation des travaux et aux résultats obtenus et ne plus mettre en cause la responsabilité de la commune en cas de nouvelles infiltrations.

UTILISATION DU PUIS DE LA « PIGERIE » PAR LES HABITANTS DU VILLAGE

Suite à la demande de M. et Mme VILLA, domiciliés à « La Pigerie », le Conseil Municipal est favorable pour établir avec les intéressés et les autres habitants du village, une convention leur autorisant à puiser l'eau, sauf en cas d'arrêté préfectoral interdisant tous les puisages et mentionnant que l'entretien du puits et du terrain où il se trouve sera à leur charge. L'accès à ce puits sera sécurisé.

TRAVAUX AUX BATIMENTS

Les travaux suivants seront réalisés par l'Entreprise MOINEAUD : Porte du logement de l'école : 1943.42€, Porte cour de l'école : 681.00€ et volet roulant 14 rue de l'Ancienne Poste : 554.26€

REUNION DU 21 OCTOBRE

AVIS SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SASU « Le Vent de la Javigne » POUR L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE LA FERRIERE AIRoux

Madame MIGNON-RACAULT, concernée par le projet quitte la salle.

Après vote à bulletin secret, un avis favorable à la demande présentée par la SASU « Le Vent de la Javigne » pour l'ex-

ploitation d'un parc éolien composé de 5 éoliennes et un poste de livraison sur la commune de La Ferrière Airoux est donné par 8 voix pour, une voix contre et une abstention.

APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GENCEEEN

Considérant la nécessité de procéder à un « toilettage » et une harmonisation des statuts des Communautés de communes des Pays Civraisien et Charlois, de la Région de Couhé, du Pays Gencéen en vue de leur fusion au 1er janvier 2017 trois communautés en vue de la fusion et la nécessité de transférer les nouvelles compétences obligatoires, au 1er janvier 2017, conformément à la loi NOTRe.

Le projet de statuts de la Communauté de communes du Pays Gencéen figurant en annexe avec effet au 31 décembre 2016 est approuvé.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ADMR et à l'APEF DE GENCAY

ADMR de Gençay : 300€ et APEF de Gençay : 100€.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE GENCAY

La dissolution du Syndicat prendra effet au 31 décembre 2016 et non au 1^{er} novembre.

LOYERS A APPLIQUER AUX LOGEMENTS COMMUNAUX

Logement de l'école : 400€ par mois. Logement au-dessus de la maison médicale : 400€ par mois compris le garage.

REUNION DU 25 NOVEMBRE

CESSION GRATUITE DE MATERIEL PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GENCEEEN

Le Conseil Municipal, accepte la cession gratuite par la communauté de communes, d'un meuble arrière de bar en inox.

ACCESSIBILITE DU SALON DE COIFFURE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Pour la réparation du réseau d'eaux pluviales au niveau de l'accès au salon de coiffure, le devis du SIMER d'un montant de 2250.90€ TTC est accepté.

CONVENTION DE MECENAT CONCOURANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SOREGIES ET LA COMMUNE

Le Maire est autorisé à signer une convention de mécénat par laquelle SOREGIES s'engage à réaliser gratuitement au profit de la commune, la pose et dépose des décorations lumineuses de Noël sur les candélabres et supports béton.

SUBVENTION A LA CHORALE « LE ROUTIN D'AIGUAIL »

Une subvention de 500€ sera attribuée à la chorale « Le Routin d'Aiguail » pour achat de tenues (montant estimé à 4500€). La subvention sera versée sur justificatif d'achat de ces tenues.

SUBVENTION AU COMITE DE JUMELAGE ET ECHANGES CULTURELS

Une subvention de 400€ pour financer notamment la location du véhicule est attribuée au Comité de jumelage suite au déplacement d'une délégation de 5 personnes à WEIL AM RHEIN (Allemagne) pour une réunion de travail avec nos partenaires du Pacte d'Amitié.

CHARGES DE LA MAISON MEDICALE POUR 2017

Mme GUILLARD (Kiné) : 103.34€ HT/mois
Cabinet d'infirmières : 35.13€ HT/mois
Médecins : 36.31€HT/ trimestre

Une régularisation sera effectuée en décembre 2017.

La fusion des Communautés de Communes

Conséquence de l'application de la loi NOTRe, le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays Gencéen (9 communes, 7381 habitants) va fusionner avec celles de la Région de Couhé (10 communes, 8258 habitants) et celle des Pays Civraisien et Charlois (21 communes, 12557 habitants). Vous trouverez ci-dessous la liste des 40 communes concernées.

Nom de la commune	Superficie en km ²	Population légale en 2013	Nom de la commune	Superficie en km ²	Population légale en 2013
Ex Communauté de Communes du Pays Gencéen			Ex Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois		
Gençay	4,74	1733	Civray	8,7	2827
Brion	16,08	251	Asnois	16,26	135
Champagné-Saint-Hilaire	46,36	983	Blanzay	35,45	805
Château-Garnier	35,89	632	Champagné-le-Sec	7,99	221
La Ferrière-Airoux	27,22	339	Champniers	20,03	351
Magné	20,01	660	Charroux	44,29	1179
Saint-Maurice-la-Clouère	39,6	1275	Chatain	22,05	271
Saint-Secondin	38,14	551	Genouillé	29,8	526
Sommières-du-Clain	26,21	802	Joussé	7,59	325
Ex Communauté de Communes de la Région de Couhé			La Chapelle-Bâton	29,68	341
Couhé	9,11	1812	Linazay	9,14	215
Anché	16,23	352	Lizant	16,95	429
Bruix	35,91	735	Payroux	30,05	499
Ceaux-en-Couhé	16,22	519	Saint-Gaudent	11,76	301
Châtillon	5,92	244	Saint-Macoux	10,68	479
Chaunay	38,64	1174	Saint-Pierre-d'Exideuil	19,32	741
Payré	26,13	1015	Saint-Romain	20,48	416
Romagne	40,84	844	Saint-Saviol	10,81	515
Vaux	25,84	781	Savigné	36,35	1358
Voulon	8,31	436	Surin	11,91	106
			Voulême	11,12	377

La nouvelle entité prendra le nom de **Communauté de Communes du Civraisien en Poitou** et son siège sera à Civray, Gençay et Couhé devenant des pôles de proximité. Elle rassemblera donc 40 communes pour environ 27800 habitants.

Avant la fusion, 92 délégués communautaires représentaient leur commune dans leur communauté respective. Cette représentation passera après la fusion à 57 :

- * 13 pour les communes de l'ex Communauté de Communes du Pays Gencéen (25 avant la fusion) : 22.8 % des sièges
- * 15 pour les communes de l'ex Communauté de Communes de la Région de Couhé (24 avant fusion) : 26.3 % des sièges
- * 29 pour les communes de l'ex Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois (43 avant fusion) : 50.9 % des sièges.

La plupart des communes rurales comme Château-Garnier ne compteront plus qu'un seul délégué pour les représenter (31 représentants pour 31 communes) tandis que les 9 communes les plus peuplées compteront plusieurs représentants (26 pour 9 communes) :

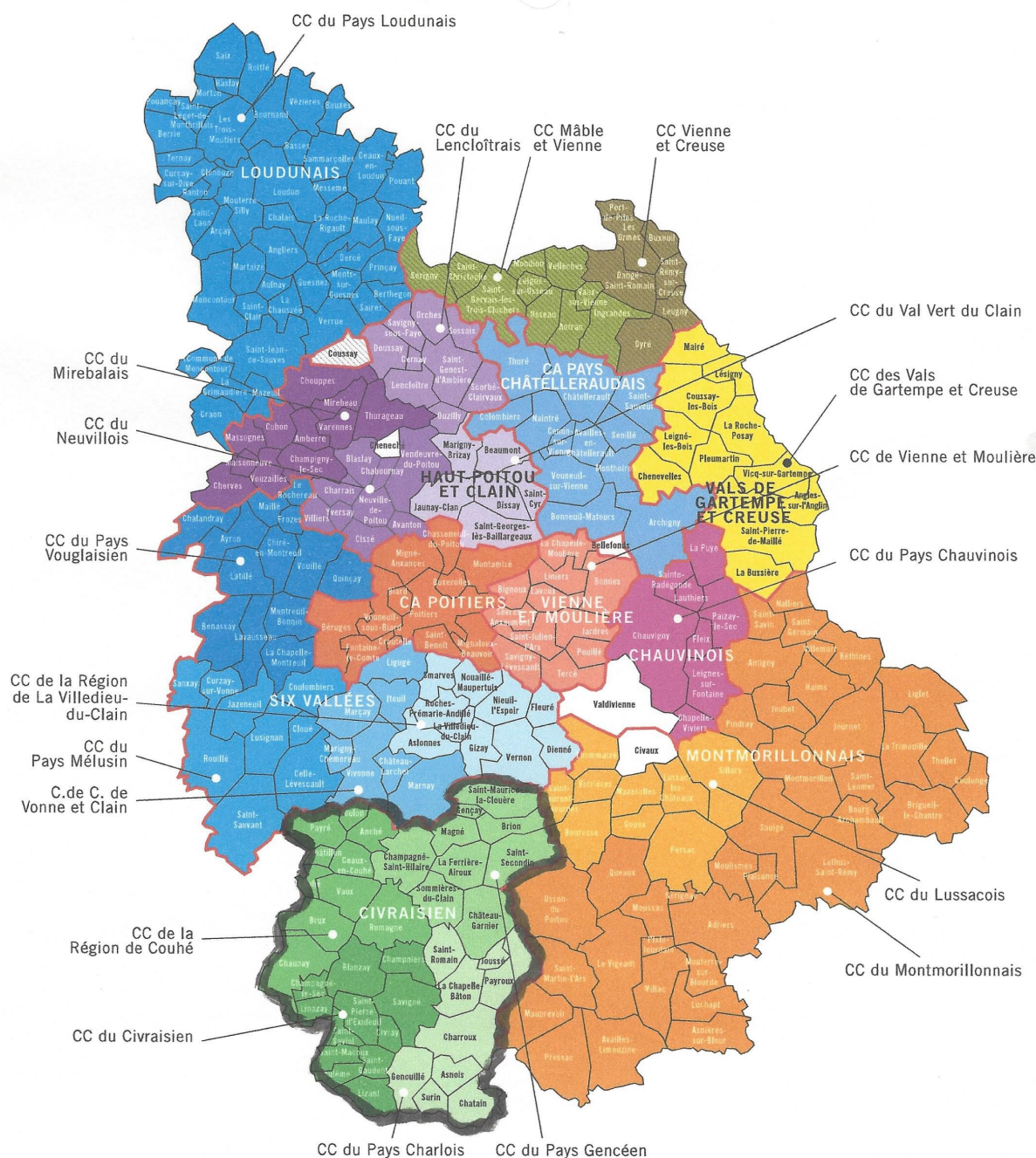
- Civray : 6 sièges
- Couhé : 4 sièges
- Gençay : 3 sièges
- Savigné : 3 sièges
- Champagné St Hilaire 2 sièges
- Charroux : 2 sièges
- Chaunay : 2 sièges
- Payre : 2 sièges
- St Maurice la Clouère 2 sièges

Il n'échappera à personne qu'il va être difficile pour les petites communes pour se faire entendre et présenter les projets qui leur tiennent à cœur à moins qu'une gouvernance équilibrée soit mise en place lors des élections du bureau en janvier où un président et 12 à 15 vice-présidents seront élus.

La fusion des Communautés de Communes

Quoiqu'il en soit vous pouvez faire confiance à vos élus de l'ex Pays Gencéen pour défendre les compétences essentielles pour notre population, notamment celles des ordures ménagères, du transport scolaire et des écoles.

Carte des Communautés de Communes



En noir, le pourtour de notre nouvelle communauté : la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou !

Vie municipale

Le rucher



Sous l'impulsion du Conseil Régional, la municipalité a décidé de mettre en place un rucher communal.

M. Jacques Robert de Civray, Mme Angela Stephens et M. Joël Barreau de Château-Garnier apiculteurs professionnels ou amateurs ont bien voulu s'investir afin de mener à bien ce projet.

Ils nous ont fourni trois essaims capturés localement et trois ruches ont été achetées avec le matériel pour assurer la production de miel (cadres cire...).

Ce rucher est installé sur les terres des Brandes Communales à proximité d'une mare pour que les abeilles puissent s'abreuver l'été, elles pourront aussi aller butiner les fleurs sauvages et les parcelles cultivées alentours.

Il est signalé par un panneau, pour avertir les promeneurs qui doivent s'approcher avec prudence et surtout ne pas toucher aux ruches sous peine de s'attirer les foudres des occupantes des lieux !

Une seule ruche a produit du miel cette année (leur mise en place a été tardive). Elle nous a néanmoins produit 15 kg de miel que nos apiculteurs ont récoltés.

Ce rucher a été créé pour y associer les enfants de l'école pendant les activités périscolaires.

Il nous a semblé très important de les initier au mode de vie des abeilles où tout individu travaille pour le bien de la ruche, où chacun a sa place dans la société et de les sensibiliser au fait que nous avons besoin d'insectes pollinisateurs pour assurer la multiplication des plantes ce qui favorise la biodiversité de nos paysages.

Au printemps, une exposition a été organisée avec Joël Barreau et Angela Stephens. Ils nous ont présenté une ruche transparente fermée contenant des abeilles que Jacques Robert nous a fournies. Les enfants ont pu découvrir l'intérieur d'une ruche (vide), un extracteur à miel, des alvéoles avec du couvain à l'intérieur... Ils ont manifesté un vif intérêt à cette présentation, la visite s'est terminée par une dégustation de miel.

Une animation a été mise en place par les bénévoles de la bibliothèque avec des livres appropriés à l'âge des enfants.

En octobre, nous sommes allés voir les abeilles avec les élèves des cycles 2 et 3. Nous les avons observées avec des jumelles. Cette sortie nous a aussi permis de découvrir l'environnement près de l'école.

Au cours d'une autre séance, un groupe d'élèves a procédé à la mise en pot du miel récol-

té, il en sera consommé à la cantine et proposé à la vente au profit des activités périscolaires.

Nous envisageons d'acheter des tenues de protection pour assister à la récolte du miel et à son extraction pour les enfants qui le désireront.

Je profite de la rédaction de cet article, pour remercier nos apiculteurs, sans qui ce projet n'aurait pas vu le jour et toutes les personnes qui s'investissent autour.

Sylvie MIGNON



Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud

Présentation

Suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), les structures à compétence rivière dans le département de la Vienne et notamment sur le bassin versant du Clain ont dû appliquer des changements au 1^{er} janvier 2016.

Le nouveau **Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud** reprend la compétence milieux aquatiques sur les rivières : la Clouère, le Clain amont (jusqu'à la limite nord à Iteuil), la Vonne et les affluents le Palais et la Rhune. Il est présidé par **M. BELLIN Philippe**.

Le nouveau territoire comprend 38 communes et représente 420 km de cours d'eau principaux. Le syndicat est soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau et le Conseil Dépar-

temental, et a voté un budget d'environ 450 000 € pour l'année 2016.

Deux techniciens et six agents d'entretien interviennent sur les différents cours d'eau : entretien de la



végétation, travaux de restauration, études, piégeage, sensibilisation...

Nous restons à votre disposition pour plus d'information :

Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud

24 avenue de Paris

86700 COUHE

05 49 37 81 34

Secteur Clouère, Clain de Vivonne à Iteuil, Palais/Rhune :

BRANGEON Anne

clain.sud.anne@gmail.com 06 80 98 12 41

Secteur Clain jusqu'à Voulon, Bouleure, Vonne :

MIRLYAZ Manuel

clain.sud.manuel@gmail.com 06 81 59 74 25

INAUGURATION DE L'USINE D'EAU POTABLE

Le vendredi 4 novembre a eu lieu l'inauguration de la 1^{ère} usine de traitement des nitrates de la Vienne à St Pierre d'Exideuil.

Cette usine est l'aboutissement de tout un historique qui remonte au milieu du siècle dernier et qu'il m'a paru important de relater ici.

Cette histoire remonte aux années 50 et permet à nos concitoyens de tourner le robinet et d'avoir accès à une eau de qualité et en quantité sans se douter de tout ce qui a été fait pour que ce geste soit si naturel.

Et pourtant !



Michel POUY, Hubert MASSONNAUD, Camille SAVIN, François AUDOUX

Inauguration de l'usine d'eau potable



Au lendemain de la dernière guerre, l'eau courante, comme on le disait à l'époque, n'arrivait pas jusqu'à nos bourgs et bien évidemment pas à nos petits villages. Les élus d'alors, suivant l'exemple de ce qui avait été fait auparavant pour l'électricité, ont pris en main leur destin en créant le 14 avril 1949 le **Syndicat Intercommunal en Eau Potable de la Région de Civray** et le 11 juillet 1950 le **Syndicat Intercommunal en Eau Potable de la Région de Charroux**.

Nous ne pouvons qu'être admiratifs pour le travail effectué à cette époque : avec le peu de moyens matériels et financiers qu'ils avaient, ils ont réussi à emmener l'eau dans chaque bourg, chaque village et la quasi-totalité des écarts permettant à chaque citoyen de disposer d'eau d'une manière égalitaire. Lorsqu'on voit qu'à notre époque nous sommes incapables de faire la même chose pour la téléphonie mobile et le haut débit, nous sommes en droit de nous poser des questions !!

En 1995 Camille Savin a pris la présidence du **SIAEP** de Charroux dont il était le vice-président depuis 1986.

Le syndicat ne fonctionnait alors qu'avec 2 employés et une vieille 404. Camille a étoffé l'équipe en recrutant des hommes et des femmes à la compétence reconnue et en les dotant du matériel adéquat et d'un centre neuf et fonctionnel permettant ainsi au

Syndicat d'effectuer au mieux l'ensemble de ses missions tout en maintenant l'eau à un prix raisonnable et en gérant les finances au cordeau : à son départ en 2008 le syndicat n'avait plus de dette.

Mais la grande force de Camille Savin est d'avoir rapidement compris qu'il ne fallait pas rester isolé : il avait constaté que les ressources en eau du syndicat étaient limitées et certains étés lui ont donné des sueurs froides tandis que lors de certains événements météorologiques très pluvieux, l'eau devenait trouble.

Faisant fi de toute considération politique, il a eu l'intelligence de se rapprocher du SIAEP de Civray dirigé par Jean-Bernard Brunet en tant que directeur puis élu. Civray avait d'importantes ressources en eau et pouvait donc dépanner Charroux lors des sécheresses et des problèmes de turbidité, mais Civray connaissait aussi des périodes où cette eau présentait des taux de nitrates supérieurs à la norme et là, Charroux pouvait aider à la ramener à des taux acceptables. Les 2 syndicats avaient donc des intérêts communs.

Ainsi en 2006, le SIAEP de Charroux s'est rapproché du SIAEA de Civray dont M. Massonnaud en était le président et Michel Pouy le directeur. Il s'en est suivi la création du **SMEPEP (syndicat mixte d'étude en production d'eau potable)** et M. Brunet Jean Bernard en est devenu le président.

Aussitôt la programmation de la restructuration des 2 réseaux a été effectuée ainsi que la réalisation de la 1ère tranche des travaux avec la liaison Charroux-Savigné.

Parallèlement l'étude puis la mise en œuvre du projet de production et distribution d'eau potable sur les deux syndicats ont été effectuées, le projet de construction de l'usine d'eau potable en étant l'aboutissement.

En 2007, le **SPANC (service public assainissement non collectif)** a été créé pour l'ensemble des 25 communes des 2 syndicats et Mickael Thebault a été recruté comme responsable du SPANC et futur responsable de l'Usine. Pour la petite histoire, fin 2013, tous les contrôles sur les 25 communes étaient effectués et le SPANC était le 1er syndicat à les avoir terminés.

En décembre 2010, tout naturellement, les 2 syndicats sous l'égide de Mme Dominique Roveroy pour le SIAP de Charroux et de M. Hubert Massonnaud pour le SIAEA de Civray ont fusionné créant ainsi le **SEASV**. Jean-Bernard Brunet en a pris la présidence et en étroite collaboration avec Michel Pouy, Mickael Thébault

Inauguration de l'usine d'eau potable

et Mme Faucon du bureau d'études Verdi, a mis sur les rails cette usine. Puis son mandat fini en 2014, Bertrand Geoffrey a continué son œuvre avant la fusion forcée des syndicats d'eau au 1^{er} janvier 2015 et la reprise du flambeau par Eaux de Vienne.

Ainsi est née cette usine, la 1^{ère} de ce type dans le département. Elle est l'aboutissement de la clairvoyance et l'opiniâtreté des élus avec comme chef d'orchestre Jean-Bernard Brunet dont c'était le "bébé".

Il paraît nécessaire de rendre hommage à tous ces élus anonymes qui dans les réunions de bureau ont débattu à l'unanimité pour la réalisation de ce projet fédérateur, indispensable pour notre population, et qui ont travaillé dans les différentes commissions et dans le suivi des travaux.

Il convient de rappeler le rôle essentiel d'hommes et femmes comme Jean-Bernard Brunet, Camille Savin,

Hubert Massonnaud, Michel Pouy, Dominique Rovery, Bertrand Geoffrey sans oublier les responsables des Agences de l'eau, de l'ARS, du Conseil Général tels Jean-Claude Parnaudeau, Daniel Grand, Olivier Grenel Sophie Labaurier pour n'en nommer que quelques-uns et enfin Mme Guilloteau qui a suivi le syndicat pendant 10 ans dans le cadre d'un bureau d'étude et Mme Faucon qui a eu la dure tâche de finaliser le projet.

Il convient également de remercier les financeurs sans qui rien n'aurait été possible :

- Le Conseil Général Départemental)
- Les Agences de l'eau.
- L'Ex Région Poitou Charentes notamment pour le programme Re source : le SEASV a été le 1^{er} syndicat à le mettre en place avec à sa tête Lydie Blanchet.

Cette usine est l'aboutissement d'une véritable aventure humaine où des élus souvent oubliés ont su prendre leur destin en main pour le bien de leurs administrés. Elle a été le ferment qui a permis la fusion mûrement réfléchie et souhaitée de 2 entités permettant l'éclosion d'un syndicat encore plus performant. Dommage que l'application sans discernement de la loi NOTRe ait cassé cette belle dynamique (et malheureusement ce n'est pas fini !!)

Il n'en reste pas moins que cette usine est une belle réalisation qui permettra de délivrer une eau de qualité à toute notre population du Sud Vienne et il est naturel d'en évoquer l'historique et d'en remercier les initiateurs.



L'usine de St Pierre d'Exideuil en quelques mots et quelques chiffres :

Particulièrement innovante, cette usine qui permet de sécuriser l'alimentation en eau potable du Sud Vienne supprime les nitrates grâce à un procédé biologique et filtre les pesticides sur charbon actif. y a peu de déchets industriels et peu de consommation d'énergie et de réactifs.

Montant de l'opération : 5.5 M€ HT

Durée des travaux : 2 ans

Mise en service : mai 2016

Capacité de production : 6000 m3 par jour

Débit : 300 m3/h

Financement HT :

- SEASV puis Eaux de Vienne : 2.3 M€
- Conseil Départemental de la Vienne : 1.6 M€
- Agence de l'eau Adour et Garonne : 1.2 M€
- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 0.4 M€

Inauguration de l'usine d'eau potable



Usine de production d'eau potable

du Sud Vienne



Sécurisation de l'alimentation en eau

Jusqu'en mai 2016, l'eau potable du territoire du Sud Vienne était produite à partir de douze points de prélèvements d'eaux souterraines, répartis pour moitié entre la nappe captive et la nappe libre.

Face à la contamination de la nappe libre par les nitrates et les pesticides, un programme de restructuration et de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Sud Vienne a été mené. D'un montant total de 15 millions d'euros HT, celui-ci comprend :

- la construction d'une usine de production d'eau potable, à St-Pierre d'Exideuil ;
- des travaux de restructuration des infrastructures permettant l'alimentation en eau brute de la nouvelle usine et la desserte en eau traitée des ouvrages de distribution.

Après étude de la configuration des sites de production et des caractéristiques des eaux brutes, le choix a été fait de transférer quatre ressources principales, basées sur les communes de Limalonges (79), Saint-Pierre-d'Exideuil, Savigné et Charroux, vers l'usine.

Le raccordement de ces sites à l'usine de traitement, ainsi que la desserte des châteaux d'eau en eau traitée depuis l'usine, a nécessité la création de plus de trente kilomètres d'interconnexions. Des liaisons supplémentaires sont en projet.



Distribution en eau potable dans le Sud Vienne

Préservation de la ressource



La création de cette usine d'eau potable est étroitement liée à la démarche Re-Sources de préservation et de reconquête de la qualité de la ressource en eau dans le Sud Vienne.

Depuis les années 90, une dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses (nitrates, pesticides) a été constatée dans les eaux souterraines de la nappe du Dogger. Afin de limiter la progression de ces pollutions diffuses et de respecter les normes de potabilité pour la consommation humaine, le syndicat Eau de Vienne a mis en place des actions préventives, menées en partenariat étroit avec les acteurs du territoire :

- Suivi agronomique au niveau des périmètres de protection de la ressource, effectué par la Chambre d'agriculture de la Vienne ;
- Déploiement du contrat de territoire de Civray pour la période 2015-2019 afin d'accompagner principalement :
 - Les agriculteurs dans leur projet d'exploitation
 - Les collectivités dans la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.



Usine de production d'eau potable
Zone industrielle des Elbes - 86 400 St-Pierre-d'Exideuil

Eaux de Vienne-Siveer
Siège social :

Eaux de Vienne-Siveer
55 rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS
Tél. 05 49 61 16 90 - fax : 05 49 44 14 23
contact@eauxdevienne.fr - www.eauxdevienne.fr

Eaux de Vienne

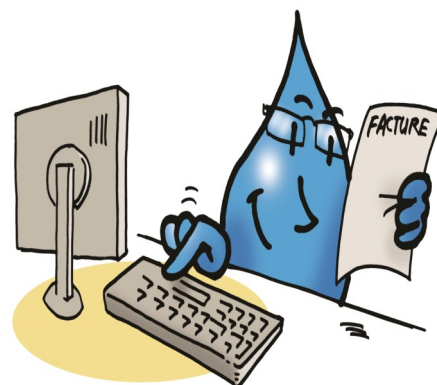
L'eau du robinet et moi...

Je grandis avec les eaux de la Vienne



L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus contrôlé. Adaptée à une consommation quotidienne, elle est naturellement équilibrée en minéraux et en oligo-éléments. Elle est soumise à de multiples analyses depuis son origine jusqu'aux domiciles des usagers.

Bon à savoir : Le chlore est utilisé pour garantir la qualité de l'eau durant son transport dans les canalisations. Pour faire disparaître l'éventuel goût de chlore, remplissez une carafe une heure ou deux avant de passer à table et placez-la au réfrigérateur.



J'économise avec les eaux de la Vienne

L'eau du robinet coûte 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille. 80% du coût d'une bouteille d'eau à l'achat est consacré à l'emballage et à la commercialisation.

Eau du robinet : approximativement 0,0018 € le litre.

Eau en bouteille : à partir de 0,17 € le litre.

Je respecte la nature avec les eaux de la Vienne

L'eau du robinet est plus écologique que l'eau en bouteille. La boire permet d'économiser environ 10 kg de déchets d'emballage par an et par personne. Disponible 24 h sur 24, au domicile des usagers, elle ne nécessite pas de transport motorisé.

Rendez-vous sur www.eauxdevienne.fr

Des infos en ligne pour tous

Sur www.eauxdevienne.fr, un accès usagers est destiné aux particuliers et aux professionnels. Des informations pratiques y sont délivrées, notamment sur le paiement de la facture, le transfert d'abonnement ou la protection du compteur. Un récapitulatif des démarches à entreprendre pour réaliser ou réhabiliter un assainissement non collectif y est également disponible. Des formulaires sont téléchargeables, à retourner complétés à Eaux de Vienne-Siveer. Un espace Environnement, à l'attention des petits et des grands, explique le cycle de l'eau, la production de l'eau du robinet et propose un quizz ludique.

Nouveau : Découvrez les nouveaux règlements de service depuis l'espace Téléchargement > Documents officiels. Ils présentent les prestations d'Eaux de Vienne-Siveer en eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif. Les obligations du syndicat et les responsabilités des usagers y sont renseignées.

Créer votre espace abonné

Aller en page d'accueil de <http://www.eauxdevienne.fr> avec le numéro d'une de vos factures et votre référence abonné. Pour créer votre compte personnel sécurisé, cliquer sur l'onglet « Je me connecte à mon espace abonné » pour visualiser vos factures, payer en ligne, mettre à jour vos coordonnées... Ce service est également disponible depuis un smartphone.

Connaître vos droits : Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez écrire à : Eaux de Vienne - Siveer – CIL – 55, rue de Bonneuil Matours - 86 000 Poitiers ou cil@eauxdevienne.fr. Toute demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité.

Contact : Les coordonnées du centre d'exploitation auquel vous êtes rattaché et les moyens pour le joindre figurent sur votre facture d'eau et d'assainissement.

Internet haut débit

Internet haut débit arrive ;-)

D'ici la fin de cette année, voire tout début janvier 2017, nous allons tous pouvoir profiter d'une augmentation significative du débit sur chaque ligne téléphonique de la commune. Adieux les ralentissements en soirée, vidéos streaming en basse qualité et téléchargements très longs !

Orange apporte actuellement des modifications majeures sur le NRA (Central téléphonique) de Château Garnier.

➔ La première et non des moindres fut le tirage début septembre d'un peu plus de 7kms de fibre optique entre le central de Joussé et le nôtre.

➔ La deuxième : changement complet de l'équipement obsolète existant permettant l'envoi du signal xDSL sur toutes les lignes de la commune. L'ADSL2+ (débit jusqu'à 20 mégas) et le VDSL2 (débit jusqu'à 100 mégas !!!!) seront ouverts à l'issue des travaux.

➔ Migration des clients sur les nouveaux équipements

Il faut comprendre que la fibre tirée alimente UNIQUEMENT le central permettant d'envoyer plus de puissance sur les lignes.

Malheureusement le dégroupage (tout opérateur confondu) n'est pas pour demain sur Château Garnier. Cependant les clients d'opérateurs alternatifs (Free, Bouygues, SFR ...) peuvent rester abonnés à leur fournisseur d'accès. La montée en débit concerne tout le monde.

Le service TV par ADSL sera ouvert pour les clients Orange UNIQUEMENT dans les mois qui suivront. (TV HD et 4K via boîtier TV adapté)

Le débit de 100 mégas en VDSL2 sera réservé UNIQUEMENT aux clients Orange disposant de la dernière Livebox (la noire) et étant proches du central : Central NRA qui se trouve rue de Monchandy juste à côté du square. Pour les possesseurs d'anciennes Livebox (les blanches) et les clients des opérateurs alternatifs (sauf SFR) le débit max sera de 20 mégas. Et pour SFR les débits max seront bloqués autour de 8-10 mégas.

Il est assez difficile de donner un débit sur une zone définie car il varie en fonction de la distance, de la qualité de la ligne, de la desserte domestique... Vous pouvez avoir une idée de ce que peut vous proposer votre ligne via ce site :

www.degrouptest.com Tant que les opérations ne sont pas terminées, degrouptest indiquera 2 mégas.

Le haut débit mobile :

Nous attendons toujours l'ouverture de la 3G sur l'antenne mutualisée de la commune. Orange, Bouygues, SFR et Free mobile (en itinérance orange) ne proposent que du E comme EDGE (Bas débit mobile) Il est possible d'avoir une réception faible par endroit en 3G ou 4G grâce aux antennes d'Usson et Sommières.

Pour les clients SFR ayant une mauvaise réception, je vous invite à forcer votre mobile en 2G via les paramètres réseaux. La gestion du réseau chez SFR a tendance à favoriser la 3G qui n'est pas ouverte encore chez nous d'où une connexion forcée sur une antenne trop éloignée ouverte en 3G.

Stéphane GUILLET

Communauté de Communes

REALISATIONS 2016

Boulangerie de Sommières du Clain

Les travaux de remise aux normes et restructuration de la boulangerie de Sommières du Clain sont terminés. Ils comprenaient la reprise du gros œuvre, le ravalement, la réfection de la toiture, le réaménagement du fournil, du laboratoire pâtisserie, de l'espace de vente et la réfection du logement. Comme prévu initialement, la Communauté de Communes a revendu à la commune l'immeuble qui comprend un local boulangerie et un logement.

Bilan final de l'opération :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Achat immeuble	82 000,00	Département : PADC	25 000,00
Travaux, honoraires et frais divers	369 205,00	Région : FRIL	70 000,00
		Fonds de concours Communauté de	60 000,00
		Commune de Sommières du Clain	296 205,00
TOTAL DEPENSES	451 205,00	TOTAL RECETTES	451 205,00

Aménagement du bâtiment photovoltaïque sur la ZA la Vignerie à St-Secondin

Le but de ce bâtiment, situé sur la ZA la Vignerie à St-Secondin, était d'avoir un espace modulable, prêt à accueillir entre un et trois utilisateurs potentiels.

Aujourd'hui les travaux d'aménagement sont presque terminés. Il reste à finaliser les aménagements paysagés ainsi que les raccordements électriques.

Un contact est en cours pour une location de quatre travées (sur les neuf au total).

Coût de l'opération : 236 000 € HT (plate forme, travaux et honoraires) **Subventions** : 116 000 €

Aménagement du bâtiment photovoltaïque sur la ZA la Vignerie à St-Secondin

Le but de ce bâtiment, situé sur la ZA la Vignerie à St-Secondin, était d'avoir un espace modulable, prêt à accueillir entre un et trois utilisateurs potentiels.

Aujourd'hui les travaux d'aménagement sont presque terminés. Il reste à finaliser les aménagements paysagés ainsi que les raccordements électriques.

Un contact est en cours pour une location de quatre travées (sur les neuf au total).

Coût de l'opération : 236 000 € HT (plate forme, travaux et hono-

raires)
Subventions : 116 000 €

Communauté de Communes : 120 000 €

Bâtiment photovoltaïque sur la ZA l'Arboretum à St-Maurice la Clouère

Au cours de l'automne, la Communauté de Communes a été sollicitée par Monsieur Robert, gérant de l'entreprise Ambulance Gencéenne, pour installer son activité (bureau et garage pour véhicules) dans le bâtiment photovoltaïque situé sur la ZA Arboretum à St-Maurice la Clouère.

Après plusieurs rencontres avec un architecte, un projet a été établi

ainsi qu'une estimation des travaux. Une convention est en cours de préparation, elle mentionne la prise en charge des travaux par la Communauté de Communes et le remboursement de ceux-ci, via des loyers payés par l'entreprise utilisatrice du local.

Le permis de construire est en cours d'instruction par les services de l'Etat et l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement est lancé.

Panneaux lumineux d'informations

Afin de lutter contre l'affichage "sauvage" et pour ne pas interdire aux associations locales de communiquer, les élus de la Communautés

Communauté de Communes

de Communes ont décidé d'installer, en 2016, des panneaux lumineux d'informations.

Ces panneaux installés sur des lieux de passage permettent aux associations du Pays Gencéen de communiquer sur leurs actions grâce à un moyen de communication moderne et adapté. Ils peuvent également être utilisés par les communes du Pays Gencéen pour diffuser des informations pratiques vers les citoyens et les habitants du territoire.

Coût de l'opération : 18 500 € HT

Subventions : 13 900 € (Conseil Départemental)

Communauté de Communes : 8 700 €

Programme Plan informatique Ecoles 2016

La Communauté de Communes prend en charge l'informatique des écoles primaires et maternelles. Cela comprend l'acquisition de matériels et logiciels mais également tout ce qui concerne la maintenance.

En 2016, la Communauté de Communes du Pays Gencéen a lancé un programme d'investissement afin de mettre à niveau l'ensemble des écoles maternelles et primaires du territoire en matière informatique et numérique. Le but est d'offrir aux élèves un enseignement de qualité, adapté aux nouvelles technologies de communications, en équipant notamment les classes de tablettes numériques.

Coût de l'opération : 111 000 € HT

Subventions : 88 500 € (Conseil Départemental)

Communauté de Communes : 22 500 €

Plan Local Intercommunal d'Urbanisme (PLUI) et Loi ALUR

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit et réglemente l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

A ce jour, sur les 9 communes composant la communauté de communes du Pays Gencéen seulement 2 ont un PLU (Gençay et St-Maurice la Clouère) et 3 une carte communale (La Ferrière-Airoux, Magné et Sommières du Clain).

Suite à la prise de compétence "étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" en fin d'année 2015, les élus communautaires ont défini (délibération du 8 février 2016) les différents axes que doit poursuivre ce document de planification intercommunal :

- permettre au territoire de prendre en main son développement ;
- mettre en œuvre un urbanisme durable et respectueux des caractéristiques des communes qui composent le Pays Gencéen ;
- renforcer la dynamique collective du territoire dans un principe de

solidarité territoriale ;

- enrichir le projet de territoire en rendant cohérent les choix de développements avec les compétences communautaires ;
- œuvrer à la mise en œuvre du SCOT et gérer la compatibilité du SCOT Sud-Vienne pour l'ensemble des communes ;
- faciliter l'instruction des actes ADS à l'appui d'un document unique ;
- mutualiser les coûts induits par la production d'un document unique au profit des communes membres.

Dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes des Pays Civraisien et Charlois, de la Région de Couhé et du Pays Gencéen, un groupement de commandes a été constitué afin de choisir un bureau d'études commun.

Service collecte des déchets ménagers

Après 10 ans de services de collecte des déchets ménagers, il a été décidé de renouveler les deux bennes à ordures ménagères afin d'assurer au mieux le service pour les usagers. Une première benne à ordures ménagères a été livrée en début d'année 2015 et une deuxième en début d'année 2016 (coût des deux acquisitions environ 250 000 € HT : porteurs RENAULT 19T, et bennes SEMAT 16 m3).

En 2016, le service des déchetteries simplifiées (Champagné St-Hilaire, Château-Garnier, St-Secondin) a été modifié par la mise en place d'horaires d'ouvertures des sites avec gardiennage (embauche de deux personnes par la Communauté de Communes).

Communauté de Communes

La réorganisation du fonctionnement des déchetteries simplifiées, la mise en place de la collecte des déchets d'ameublement (DEA) ont permis une diminution sensible des tonnages du tout-venant enfouis au CET de Sommières du Clain.

De plus, les efforts réalisés par les habitants du Gencéen, en matière de tri sélectif et de tri des déchets, nous permettent d'appliquer une tarification raisonnable tout en offrant aux usagers un service de qualité avec des collectes en porte à porte pour l'ensemble des foyers.

Fusion de la Communauté de Communes

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, issu de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) arrêté par la Préfète, le 9 juin 2016, fusionne la Communauté des Pays Civraisien et Charlois, la Communauté de Communes de la Région de Couhé et la Communauté de Communes du Pays Gencéen.

A compter du 1^{er} janvier 2017, cette communauté rassemblera environ 28 000 habitants pour 40 com-

munes.

Afin de préparer au mieux cette fusion, les élus des trois communautés ont engagé dès la fin 2015 une série de rencontres.

Au début de l'année 2016, un bureau d'études a été missionné pour aider l'ensemble des acteurs (élus et personnels) dans la mise en œuvre de cette fusion sur les différents domaines que sont : les compétences, les finances, la gouvernance, le personnel, le fonctionnement,

Au cours de l'année 2016, plusieurs réunions de travail et d'échanges ont eu lieu entre le bureau d'études et le Comité de Pilotage composé des trois Présidents et d'élus de chaque Communauté. Une présentation synthétique des travaux menés a été faite au cours d'un congrès réunissant les Maires des 40 communes au cours du mois de Juin.

Au 1^{er} janvier, la nouvelle Communauté exercera sur l'ensemble de son territoire les compétences obligatoires (aménagement du territoire, économie dont le tourisme, collecte et traitements des déchets et assimilés et aires des gens du voyage).

En ce qui concerne, les compétences optionnelles et facultatives, celles-ci seront, dans un premier temps, territorialisées en fonction des anciens territoires.

Le nouvel exécutif qui sera élu (au cours du mois de janvier) par le nouveau Conseil Communautaire (57 délégués) aura un an (pour les compétences optionnelles) et deux ans (pour les compétences facultatives), pour décider d'exercer une compétence totalement sur l'ensemble du territoire ou bien de la restituer à l'ensemble des communes.

En ce qui concerne la collecte des déchets ménagers et assimilés, il s'agit d'une compétence obligatoire. Il n'y a pas d'obligation en matière de mode de gestion du service (syndicat, privé, régie ou mixte). Cependant, l'ensemble des tarifs doit être harmonisé (au plus tard dans cinq ans) sur l'ensemble du territoire en fonction du service rendu aux usagers.



Infos en bref

Nouvelle offre Sorégies

SOREGIES, fournisseur d'électricité sur notre commune, va vous envoyer un courrier en juin pour vous proposer une offre plus attractive⁽¹⁾ qui vous permettra **d'économiser 10 %** sur le **montant hors taxes de votre facture d'électricité**.

Avec l'offre SOREGIES Idéa, vous conservez tous les avantages de votre contrat actuel, sans intervention sur votre compteur. Le changement d'offre est gratuit et sans engagement. Vous pouvez revenir au tarif actuel à tout moment sans frais sur simple demande.

Pour pouvoir bénéficier dès à présent de l'offre SOREGIES Idéa, vous pouvez contacter SOREGIES au 05.49.44.79.00



⁽¹⁾ Les conditions du marché de l'énergie de début 2016 ont permis à SOREGIES d'acheter de l'électricité à un prix plus avantageux que le tarif réglementé actuel, fixé par les pouvoirs publics. SOREGIES souhaite en faire profiter durablement ses clients.

PERMANENCE MAIRIE DE CIVRAY

1^{er} SEMESTRE 2017

SOLIHA VIENNE (Vienne Habitat)	1^{er} mardi du mois Ancien Bureau du Maire	9 H – 12 H
C.A.R.S.A.T.	UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS A POITIERS au 39.60	
C.I.C.A.S.	le jeudi Bureau des Syndicats UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS au 0 820 200 189	
F.N.A.T.H. (Mutilés du Travail)	4^{ème} mardi du mois Salle n° 2	10 H – 12 H
S.I.M.E.R.	1^{er} mardi du mois Salle n° 2 ou sur le marché	10 H – 11 H 30
CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES	le 3^{ème} mercredi de chaque mois UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS au 05.49.87.00.49 Bureau de la mairie	14 H – 16 H 30
UFC QUE CHOISIR DE LA VIENNE	2^{ème} mardi du mois Bureau de la mairie	9 H 30 – 12 H
C.A.F.	2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois Ancien Bureau du Maire	9 H – 11 H 30

Infos en bref

Social

Carte d'invalidité : demande simplifiée

Désormais il suffit de remplir un seul document pour demander l'APA (aide personnalisée d'autonomie) et les cartes d'invalidité et de stationnement pour les personnes relevant de GIR 1 et GIR 2 (grave dépendance). Leurs délivrances sont automatiques et définitives, à condition qu'il en soit fait la demande sur le formulaire de l'APA (loi n° 2015-1776 du 28.12.2015).

Augmentation de l'APA (Décret 2016-210 du 26/02/2016).

Elle a augmenté au 1^{er} mars 2016 : (pour les personnes à domicile)

- 1713.08€ (au lieu de 1312.67€) pour les GIR 1 (grave dépendance)
- 1375.54€ (au lieu de 1125.14€) pour les GIR 2
- 993.88€ (au lieu de 843.86€) pour les GIR 3
- 662.95€ (au lieu de 662.57€) pour les GIR 4

Condition d'ouverture du droit à la retraite

Justificatifs à fournir :

Le salaire minimal pour valider 1 trimestre en 2016 est de 1450.50€

Il faut justifier de :

- * Personne née en 1953-1954 =165 trimestres
- * Personne née de 1955-1957 inclus = 166 trimestres
- * A partir de 1958 : la durée de cotisation augmente progressivement : 1 trimestre tous les 3 ans pour atteindre 172 trimestres pour les personnes nées à partir de 1973.

Services bancaires

Information bancaire

Depuis le 1^{er} octobre 2016, les banques doivent remettre aux emprunteurs immobiliers, une fiche d'information standardisée européenne (FISE) permettant d'être mieux informé sur les contrats de crédits immobiliers seulement et éventuellement de comparer avec les différentes offres de crédits disponibles sur le marché.

Moyens de paiement par chèque

Depuis le début du 2^{ème} semestre 2016, nous n'avons plus que 6 mois et 8 jours pour encaisser un chèque, contre 12 mois et 8 jours avant.

La mesure vise à encourager les paiements dématérialisés et à diminuer l'incertitude liée aux délais d'encaissement.

Fraude bancaire

Suite à l'usage frauduleux de la carte bancaire, la banque ne doit pas vous réclamer le montant des frais de réédition de carte ou agios : faites valoir l'article L133-18 du code monétaire ou financier.

La banque doit rétablir le compte débité dans l'état où il se serait trouvé si l'opération frauduleuse n'avait pas eu lieu.

Divers

Notaires

Leur tarif est en baisse de 2,5% pour les honoraires au 1^{er} mai 2016 (suite au décret du 26 février 2016).

Dans tous les cas la réduction ne touche ni les taxes, ni les droits fiscaux.

Economie sur les petites ventes : le notaire ne peut pas toucher plus de 10% de la valeur du bien immobilier avec un minimum de 90€.

Permis de conduire

Depuis le 31 octobre, les lettres de retrait ou de restitution des points du permis de conduire sont consultables sur un compte personnel accessible

depuis un site internet (décret n° 2015-1892 du 29/12/2015).

Alimentations

A compter du 1^{er} janvier 2017, l'indication de l'origine du lait et des viandes présents dans les aliments préemballés devient obligatoire (décret n°2016-1137 du 19/08/16).

Activités sportives

Le certificat médical fourni est valable 3 ans au lieu de 1 an jusqu'à présent (décret 2016-1157 du 24/08/16). Par ailleurs, un même certificat médical est désormais valable pour la pratique de plusieurs sports, sauf contre-indications mentionnées par le médecin.

Travaux d'énergie

En dessous de 300€ TTC de travaux d'économies d'énergie dans un logement de plus de 2 ans, vous n'avez plus à fournir d'attestation de l'artisan pour bénéficier du taux de TVA à 5,50% (instruction bofip du 2 mars 2016).

Rénovation énergétique

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les particuliers ayant déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro (ECO-PTZ) peuvent obtenir un deuxième pour le même bien, s'ils n'ont pas atteint le plafond pouvant être octroyé. Si vous êtes dans ce cas ne tardez pas, l'offre doit intervenir dans les 3 ans suivant l'émission de celle du 1^{er} éco prêt (art 108 loi des finances 2015).

Infos en bref

CHIFFRES PRATIQUES

Juillet 2016

Retraite

Retraite de base, régime général de la Sécurité sociale

Revalorisation

+ 0,1 % au 1^{er} octobre 2015

Minimum contributif

629,63 €/mois

Minimum contributif majoré

688,01 €/mois

Maximum de pension (théorique)

1 609 €/mois

Compléments

- Majoration pour tierce personne: 1 104,19 €/mois

- Majoration pour conjoint à charge: 50,82 €/mois

(plafond de ressources: 8 999,80 €/an).

Minimum vieillesse

Plafond de ressources

- Pour une personne seule:

9 609,60 €/an

- Pour un ménage:

14 918,90 €/an

Montants

- Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa):

800,80 €/mois (personne seule); 1 243,24 €/mois

(2 allocataires).

Le montant de l'Aspa est le même que l'ancien

minimum vieillesse.

- Allocation aux vieux

travailleurs salariés (AVTS):

281,94 €/mois

- Allocation supplémen-

taire (FNS): 518,84 €/mois

(personne seule); 679,34 €/

mois (2 allocataires).

C'EST QUOI?

Indemnité compensatrice de congés

Indemnité due par l'employeur au salarié qui quitte l'entreprise avant d'avoir pris la totalité de ses congés payés annuels. Elle est due même en cas de licenciement pour faute lourde.

- Limite annuelle de récupération des sommes versées pour l'Aspa: 6 226,27 € (personne seule); 8 152,24 € (couple d'allocataires).

Retraite complémentaire

Valeur annuelle du point

- Agirc⁽¹⁾: 0,4352 €

- Arrco⁽¹⁾: 1,2513 €

- Ircantec: 0,47507 €

- Indépendants: 1,178 €

⁽¹⁾ La valeur des points Agirc et Arrco concerne toutes les caisses affiliées à ces régimes.

Réversion et veuvage

Pension de réversion du régime général des salariés

Plafond de ressources

- Personne seule:

20 113,60 €/an

- Pour un ménage:

32 181,76 €/an

Montant

54% de la pension du défunt

Minimum de pension

283,87 €/mois

Majoration par enfant à charge

à charge: 96,30 €/mois

Allocation veuvage

Plafond de ressources

9 040,80 €/an

Montants

- 1^{re} année: 602,72 €/mois

- 2^e année: 602,72 €/mois

Invalidité

Pension civile

1^{re} catégorie

(activité réduite): 30%

du salaire moyen annuel

des 10 meilleures années

- Minimum: 281,94 €/mois

- Maximum: 965,40 €/mois

2^e catégorie (incapacité

au travail): 50% du salaire

moyen annuel des

10 meilleures années

- Minimum: 281,94 €/mois

- Maximum: 1 609 €/mois

Allocation adulte handicapé

808,46 €/mois

au 1^{er} avril 2016.

Pension militaire d'invalidité

Valeur du point d'indice

14 € au 1^{er} janvier 2015.

Aides sociales

(Attribuées par le département)

Allocation personnalisée d'autonomie (Apa)

Montant maximum mensuel du plan d'aide (à domicile)

- Gir 1: 1 714,80 €

- Gir 2: 1 376,92 €

- Gir 3: 994,87 €

- Gir 4: 663,62 €

Participation du bénéficiaire

- Minimale: aucune si ses

revenus sont inférieurs à

800,53 €/mois (à domicile);

forfaitaire s'ils sont

inférieurs à 2 440,25 €/mois

(en établissement).

- Maximale: à hauteur

de 90% si ses revenus sont

supérieurs à 2 948,17 €

(à domicile); de 80% s'ils

sont supérieurs à 3 754,23 €

(en établissement).

La participation du

bénéficiaire est progressive

entre les 2 montants.

Aide ménagère à domicile

Plafond de ressources

- Personne seule: 9 612 €/an

- Couple: 14 916 €/an

Les chiffres qui changent ce

mois-ci apparaissent

en **rouge souligné** (chiffres disponibles au 12 mai 2016).

REPÈRES

Indice des prix

Pour l'évolution du coût de la vie (indice avec tabac), pour la revalorisation des retraites de base (indice hors tabac).

En avril 2016

(base 100, 2015):

100,09 (tous ménages,

avec tabac), soit **-0,2%**

sur 12 mois; indice hors

tabac: **100,09**, soit

-0,2% sur 12 mois

Indice de référence des loyers

Pour revaloriser les loyers.

Au 1^{er} trimestre 2016:

125,26, soit une hausse

annuelle de + 0,06%

Plafond de la Sécurité sociale

Pour le calcul des cotisations vieillesse.

Au 1^{er} janvier 2016:

38 616 € annuels,

soit 3 218 €/mois

Honoraires médicaux Généraliste

(secteur 1): consultation

23 €; visite 33 €.

Spécialiste

(secteur 1): consultation

25 € (23 € pour les

spécialistes "techniques":

radiologues...).

Forfait hospitalier: 18 €/

jour au 1^{er} janvier 2010

Smic (brut)

Pour l'emploi d'un

salarié à domicile.

Au 1^{er} janvier 2016:

9,67 €/heure,

soit 1 634,23 €/mois

pour 169 heures

1 € = 6,55957 F

Vie sociale



A.D.M.R de Gençay

La référence du service à la personne

Si vous êtes âgé, malade ou handicapé, l'A.D.M.R peut intervenir dans votre vie quotidienne lorsque votre état de santé ne vous permet plus d'assurer vous-même, provisoirement ou à long terme les tâches ménagères. Un personnel qualifié se rend à votre domicile et se charge avec dévouement du ménage, des courses, de la préparation des repas, du repassage, etc.

Des responsables administratives effectuent pour vous, toutes les démarches auprès des instances compétentes.

L'A.D.M.R propose également ses services aux mères de famille en difficulté. Elle est toujours prête à vous apporter le soulagement, de continuer à mieux vivre dans votre foyer avec le réconfort d'une personne qui vous apportera une aide efficace.

En 2015, 24 familles de château Garnier ont eu recours à l'association locale ADMR de Gençay.

Donc, n'hésitez plus, faites appel à l'A.D.M.R.

1 bis cité de la Roche

86160 GENCAY

Tél : 05.49.53.48.28

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Vous pouvez aussi rejoindre l'équipe de bénévoles.

Que vous soyez homme ou femme, jeune retraité(e) ou salarié(e) et que vous êtes disponible, vous voulez vous sentir utile, maintenir un lien social, avoir une reconnaissance sociale ou valoriser vos connaissances et vos compétences, contactez l'association ADMR de Gençay : 05.49.53.48.28 !

Le réseau « Gérontologique » du Val de Vonne communique sur le plan Alzheimer :

Ce plan est mis en place afin de favoriser un diagnostic plus précoce, et de mieux prendre en charge les malades et leurs aides.

L'agence régionale de la santé (ARS) autorise désormais l'intervention d'une nouvelle équipe sur le canton de Gençay.

Des équipes du soutien à domicile par des membres spécialisés rattachés au SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) ainsi que des professionnels formés à la maladie pourront intervenir à domicile pour des séances d'accompagnement et de réhabilitation.

Cette prise en charge temporaire a pour objectif d'améliorer les conditions de vie du malade et de son entourage.

Pour plus d'information se mettre en rapport avec le SSIAD

1 cité de la Roche

86160 GENCAY

Vie sociale



Le Réseau Gérontologique du Val de Vonne

Aide et soutien aux personnes âgées dépendantes à domicile.

Association loi 1901 créée en 2000 sous l'impulsion du Dr Michel BESSON, le réseau gérontologique du Val de Vonne est administré par une équipe de bénévoles présidée par le Dr Samuel EVINA.

Il assure par délégation du conseil départemental la mission de « CLIC » (centre local d'information et de coordination), guichet d'information, de conseil et d'orientation pour les personnes âgées, leur entourage et les professionnels leur venant en aide.

L'objectif du réseau est l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées en difficulté à leur domicile :

- En répondant à toute question concernant la prise en charge sociale et/ou médicale de la personne âgée à domicile.
- En évaluant les handicaps, les difficultés médicosociales et en proposant un plan d'aide adapté à la personne et ses difficultés.
- En s'assurant du fonctionnement de ce plan d'aide, de sa pertinence et des évolutions à y apporter, en coordination avec la personne, sa famille, et les professionnels intervenant au domicile (médicaux et sociaux), toujours dans l'objectif de la qualité des soins et de l'aide à domicile, pour un meilleur confort de la personne âgée, de son entourage et ses aidants.
- En organisant en cas d'importante difficulté, une concertation en réunissant l'ensemble des intervenants, la personne aidée et sa famille pour trouver les solutions les mieux adaptées et acceptées par tous.
- En étant, lors de toute entrée ou sortie de l'hôpital ou tout autre établissement de soins ou d'accueil, l'intermédiaire permettant de programmer une admission, de mettre en place les aides à la sortie, et parfois raccourcir une hospitalisation.
- En alertant le médecin traitant lorsque les tests de dépistage (vision, équilibre, troubles cognitifs, malnutrition) révèlent des troubles justifiant d'anticiper son intervention.

Ce travail est assuré par une équipe motivée et compétente formée d'une secrétaire, quatre infirmières coordinatrices, deux assistantes sociales, et une psychologue ; cette équipe est complétée par un médecin généraliste (Président) et un médecin gériatre coordinateur (Vice-Président), bénévoles. Dans tous les cas, les actions menées le sont avec l'accord de la personne aidée, son représentant légal et/ou sa famille ; rien ne saurait être imposé... L'intervention du réseau est gratuite (financement par le département, l'ARS et les communautés de communes, cotisations). N'hésitez pas à nous faire appel en cas de difficulté pour vous ou l'un de vos proches.

Adresse : 29, rue de Chypre - 86600 Lusignan
Tél : 05.49.54.38.62
e-mail : reseau-gerontologique@wanadoo.fr

Vie sociale



Lutter contre l'isolement des personnes

Des visites à domicile pour rompre l'isolement dans tout le Pays Civraisien

Vous vous sentez seul ? Vous avez du temps à partager ?

Partager un moment pour discuter, pratiquer des activités de loisirs (jeux de société, musique, lecture, promenade, activité manuelles ou culinaires...), échanger des souvenirs, des savoirs...

L'instant convivial vous permettra de recréer du lien social.

Rejoignez **l'instant convivial** et **contactez-nous** au :

☎ 07 68 53 79 81

@ instantconvivial86@gmail.com



Création graphique Agence Huit Design © FEBELONCLE - CCMSA Service Image

Vie sociale



L'Instant Convivial Un réseau de visiteurs bénévoles



L'Instant Convivial, réseau de visiteurs bénévoles, est porté conjointement par la Fédération Familles Rurales 86 et la MSA Sèvres-Vienne, sur l'ensemble du Pays Civraisien.

Le réseau a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des aînés, en proposant une présence conviviale, propre à entretenir le lien social.

Concrètement, des bénévoles rendent visite aux personnes qui expriment un sentiment d'isolement et qui souhaitent avoir un peu de compagnie (discuter, se promener, jouer, faire des travaux manuels, se faire apporter un livre et en parler ensemble...).

L'Instant Convivial repose sur des valeurs et des engagements partagés et signés par la Fédération Familles Rurales 86, la MSA Sèvres-Vienne, les bénévoles et les personnes qui reçoivent des visites.

Les bénévoles qui intègrent le réseau bénéficient d'une formation pour remplir leur mission (connaissance de la personne âgée, techniques d'écoute, confidentialité ...).

Ils sont régulièrement réunis, informés, soutenus et accompagnés par des référents professionnels de la Fédération Familles Rurales 86 et de la MSA Sèvres-Vienne, ainsi que des relais locaux bénévoles.

Vous vous sentez seul(e) ou vous connaissez une personne qui apprécierait de recevoir les visites d'un bénévole ?

Vous avez du temps à partager ?

Nous recherchons des hommes et des femmes pour se lancer dans l'aventure, selon leurs disponibilités.

N'hésitez pas à contacter l'Instant Convivial !

Contacts :

☎ 07 68 53 79 81

@ instantconvivial@gmail.com

Vie sociale



PLURISERVICES, association intermédiaire

17, place du Maréchal Leclerc – 86400 CIVRAY

• Vous êtes un particulier ? Vous avez besoin d'aide ?

Pluriservices est **LA SOLUTION SIMPLE ET RAPIDE**

qui vous libère du rôle d'employeur

- nous recrutons pour vous du personnel compétent

Pour les services à la personne :



- Entretien de la maison : ménage, repassage, préparation des repas, couture...
- Espaces verts : tonte, taille de haie, débroussaillage, bûcheronnage, pose de grillage, désherbage, bêchage
- Garde d'enfants à domicile (de + de 3 ans)

Avantages : 50 % du montant de votre facture est déductible de

Nous acceptons les **CESU préfinancés** par les comités d'entreprise, les mutuelles, etc.

Autres services chez le particulier :

- Divers travaux de bricolage : maçonnerie, peinture, pose Placo, plomberie, électricité, montage de meubles. etc...
- Aide aux déménagements



• Vous êtes une collectivité, une association, un agriculteur, ou bien une entreprise ?

Pour les collectivités : Remplacement cantine, Agent d'entretien, Aide cantonnier, remplacement ATSEM.etc...

Pour les associations : Agent d'entretien, divers travaux de bricolage ...

Pour les agriculteurs : Aide sur l'exploitation, pansage et traite animaux, ramassage de volailles...

Pour tous renseignements complémentaires et pour toute autre activité, n'hésitez pas à nous contacter. Site internet : www.pluriservices-civray.fr Mail : pluricivray@wanadoo.fr



Agrément n°1 – POI – 137 délivré par l'Etat



Vie sociale



Mille Bulles est une association gérée par des adhérents bénévoles du territoire et une équipe de salariés permanents, l'association agit en direction des familles, comme lieu de ressources où chaque habitant peut venir s'informer, participer, proposer, agir...et ainsi devenir acteur de son territoire...n'hésitez pas à venir nous rencontrer...

Nouveauté 2016 : La création et mise en ligne de notre site internet

www.kolyma-association.com

Actualité de l'association Mille Bulles...

* Accueil de loisirs

L'accueil de loisirs a proposé des activités variées tout au long de l'été aux enfants de 3 à 11 ans.

4 séjours (FLIP à Parthenay, sports mécaniques à Neuville, activités de pleine nature, et un mini séjour nature à Sauzé-Vaussais) ont permis aux enfants de vivre une première ou une nouvelle expérience de vie en collectivité.

Avec la rentrée 2016, les



ateliers périscolaires du mercredi après midi ont repris. L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis à partir de 11h30 et s'adresse à tous les enfants qui fréquentent une école du pays Gencéen.

Informations et inscriptions : accueil-loisirmillebulles@orange.fr.

05.49.53.38.58

Permanence administrative en période scolaire du mardi au jeudi de 8h30 à 18h, et de 8h30 à 18h du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

* Secteur jeunes

Un nouvel animateur référent du secteur jeune propose d'accompagner les jeunes dans leurs projets.

L'accueil jeune est ouvert à chaque période de vacances scolaires. Le programme est distribué par le biais du collège de Gençay et disponible à l'accueil de loisirs

Informations et inscriptions : secteur-jeunesmb@orange.fr 05.49.53.38.58

Permanence administrative en période scolaire du mardi au jeudi de 8h30 à 18h. Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

* Relais assistantes maternelles

Le Relais assistantes maternelles-parents est un lieu d'échange, d'informations sur les droits et les devoirs des parents employeurs et des assistantes maternelles.

Les ateliers ont repris en Septembre 2016. Pour plus de renseignements sur ce lieu d'échanges, d'informations, d'accompagnement et de médiation, contactez l'animatrice à : gencayrelaisassistantesmaternelles@orange.fr

05.16.39.71.35

* Lieu d'accueil enfants / parents

Le lieu d'accueil enfants, parents est un lieu de rencontre entre parents, pour échanger, passer un moment convivial, vivre des instants de complicité avec son enfant dans un lieu adapté et

aménagé à cet effet.

Les ateliers itinérants du LAEP ont lieu 3 fois par semaine en itinérance sur l'ensemble du territoire et s'adresse aux parents et enfants de moins de 6 ans.

Les mercredis après-midi, des temps d'accueil sont animés dans les locaux de la Maison de la petite enfance à Gençay. Renseignements auprès de l'animatrice au 06.26.41.31.06 ou à laepgencay@orange.fr

* Ludothèque

A la ludothèque, il est possible de jouer sur place ou d'emprunter des jeux, mais également de se retrouver sur des animations en journée ou en soirée en famille, entre amis... dans nos locaux ludothèque de Gençay ou en itinérance sur les communes.

Renseignements auprès des animatrices :

laboitemaildelaludo@orange.fr
05.16.39.71.32

* Secteur famille

Mille Bulles c'est aussi un secteur famille....des sorties familles, des ateliers parents/enfants, des cafés des parents, des bourses aux vêtements tout au long de l'année destinés aux familles du territoire

Informations : 05.49.53.38.58

La Mission Locale, un service pour les jeunes

La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne est une structure qui informe, oriente et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarches d'insertion professionnelle et répond à leurs questions sur des thèmes tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité...

Chaque jeune peut bénéficier de conseils personnalisés pour définir son projet professionnel et mettre en place toutes les étapes nécessaires à sa réalisation.

En 2015, 2026 personnes ont été accompagnées par la Mission Locale sur l'ensemble de son territoire.

Zoom sur la Garantie Jeunes*

La Garantie Jeunes vise à accompagner les jeunes de 18 à 26 ans vers l'autonomie.

C'est un contrat réciproque d'engagements d'un an entre un jeune et la Mission Locale.

Il débute par un parcours d'accompagnement collectif avec une présence quotidienne renforcée à la Mission Locale.

Le jeune participe à différents ateliers lui permettant de travailler son autonomie dans les actes de la vie quotidienne (démarches administratives, transport, logement...), l'incitant à se mettre en action (valoriser ses compétences...) et à développer sa culture professionnelle.

Dans le cadre de son parcours, 3 formations sont également assurées (habilitation électrique, Sauveteur Secouriste du Travail, Gestes et Postures).

Chaque jeune perçoit une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 470€ pour sécuriser son quotidien et l'aider à se projeter dans un avenir professionnel en favorisant des expériences en milieu de travail.

Si vous êtes intéressé(e), prenez contact avec la Mission Locale pour vérifier votre éligibilité.



*Dispositif financé par l'Etat.

Coordonnées de la Mission Locale : Pays Civraisien

CIVRAY

Siège Social : 8 Avenue de la Gare - 86400 Civray - **05 49 87 39 67**

COUHÉ

Communauté de Communes de la région de Couhé : 8 Rue Hemmoor - 86700 Couhé - renseignements au **05 49 87 39 67**

GENÇAY

Maison des Services Publics : 1 bis Cité de la Roche - 86160 Gençay - renseignements au **05 49 87 39 67**

CHARROUX

Renseignements au **05 49 87 39 67**

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'État avant le 1er octobre 2016 suite à l'avis du Conseil régional.

Cadre de Vie

Vous avez un jardin, un potager ? Alors cultivez-y aussi la nature !

À la ville comme à la campagne, la flore sauvage et la petite faune ont de plus en plus de mal à trouver leur place. Mais vous pouvez, vous aussi, favoriser la biodiversité dans un parc, dans votre jardin ou sur votre balcon...

Imitez la nature !

Un jardin naturel recèle bien des endroits où la flore et la petite faune sauvages peuvent s'installer : insectes, oiseaux, petits mammifères (hérissons, écureuils, etc.), batraciens, lézards... reproduisent la chaîne alimentaire reliant tous les êtres vivants et il se crée un équilibre salutaire qui limite la prolifération des uns au détriment des autres. Tout commence dans le sol : il s'enrichit s'il est ameubli sans être retourné, nourri avec du compost et jamais laissé à nu. Une pelouse haute d'au moins 6 cm et qu'on laisse fleurir par endroits offre nourriture et refuges, tout comme les massifs où fleurissent des herbes spontanées parmi les variétés horticoles. Haies fleuries, buissons d'essences locales et vieux arbres sont aussi très appréciés. Vous pouvez installer des nichoirs, mais préservez sur tout les abris naturels : tiges des plantes sèches, feuilles mortes, compost, tas de

bûches ou de branchages, pierres en tas ou en muret... Et n'oubliez pas que le lierre, la ronce et l'ortie ainsi qu'un point d'eau sont inestimables pour de nombreuses espèces. Pour protéger votre potager des ravageurs, associez divers légumes entre eux et avec des fleurs, pratiquez la rotation des cultures et tolérez quelques plantes sauvages et les premiers pucerons pour attirer insectes et oiseaux auxiliaires. La LPO Vienne a édité quatre fiches sur le jardinage et sur la nature au jardin. Vous pouvez les télécharger sur le site viennelpo.fr (dans « Nos publications », à la rubrique « Plaquettes et affiches ».) Si vous n'avez pas Internet, demandez-nous l'édition papier.

LPO Vienne

389 avenue de Nantes - 86000 POITIERS

Tél. 05 49 88 55 22 - viennelpo.fr

Site viennelpo.fr -  LPO Vienne



Mésange bleue.
Photo : Alain Boullah.



Campagne de sensibilisation réalisée avec le soutien de la Région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes et de l'Union Européenne (FEDER).

Office du tourisme



Offices de
Tourisme
de France

OFFICE de TOURISME du PAYS GENCEEEN

Catégorie III

Place du Marché 86160 GENÇAY

☎/📠 : 05.49.59.47.37

Internet : <http://www.ot-gencay.fr>

Mail : gencay@wanadoo.fr

N° de Siret 78152456600010 - APE 7990 Z

La Loi NOTRe sonne le glas de l'Office de Tourisme du Pays Gencéen.

C'est avec amertume que les membres de l'Office de Tourisme se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 17 Novembre dernier, pour entériner la décision prise, à contre cœur, (1 voix contre – 7 absentes – 23 Pour) par le Conseil d'Administration de l'Office, lors de sa réunion du 13 Octobre dernier, de la cessation des activités de l'Office de Tourisme au 31 Décembre 2016.

En effet, dans le cadre de sa réorganisation territoriale, voulue et décidée arbitrairement par l'Etat, la loi NOTRe impose la fusion de communautés de communes pour atteindre un bassin minimum de 15.000 habitants avec le transfert obligatoire; au 1^{er} Janvier 2017, d'un certain nombre de compétences dont celle de la Promotion du Tourisme aux nouvelles Communautés de Communes, obligeant les Offices de Tourisme, sous forme d'association loi 1901, à cesser leurs activités au 31 Décembre 2016 et de fermer leurs portes. Sur les 36 offices du Département, seuls huit ou neuf persisteront.

Dans ce contexte, obligation est faite aux communautés de communes du Pays Civraisien et Charlois, de la Région de Couhé et de celle du Pays Gencéen de fusionner pour la création d'une nouvelle Communauté de Communes, qui sera basée à Ci-vray. Un Office Communautaire sera

créé, composé d'élus communautaires qui décideront de la politique de promotion touristique à mener sur notre territoire. Quelques Bureaux d'Accueil seront installés par les nouveaux Offices communautaires qui seront ouverts ponctuellement et sous leur autorité. Exit les bénévoles !!

Comme le stipule la loi NOTRe les personnels doivent être intégrés dans les nouveaux Offices de Tourisme Communautaires, et s'agissant de notre salarié, Emmanuel BLANCHET, la Communauté de Communes du Pays Gencéen, l'intégrera au 31 décembre 2016 dans ses effectifs pour transfert à la nouvelle Communauté de Communes à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Nous laissons un **Office qui fonctionnait très bien** : 54 adhérents, 2.185 visiteurs à fin Octobre dont 176 étrangers, 3.926 visiteurs de notre site Internet avec 11.192 pages consultées, **des finances très saines** grâce une gestion rigoureuse de la part de nos trésoriers, et à notre investissement dans l'organisation de manifestations qui rencontreraient un beau succès : le salon des peintres, le marché des producteurs, le marché de Noël, les randonnées Gencéennes (avec 795 participants), les expositions qui ont permis de connaître tant de talents.

Même si nous avons beaucoup d'amertume devant cet immense gâchis,

l'équipe de bénévoles qui a dirigé avec moi l'Office durant cinq ans, avec tant d'abnégation, n'a rien à regretter, car nous avons vécu, et moi la première, une expérience formidable avec des relations humaines exceptionnelles.

Je souhaite pleine réussite à ceux qui prendront la suite tout en espérant que le Pays Gencéen ne sera pas noyé dans le Pays Civraisien : Il bénéficie d'une vitalité et d'une dynamique touristique grâce à des sites de proximité tels que la Vallée des Singes, le Parc de la Belle, le château de Gençay, son patrimoine est riche et ce serait dommage qu'il disparaisse.....

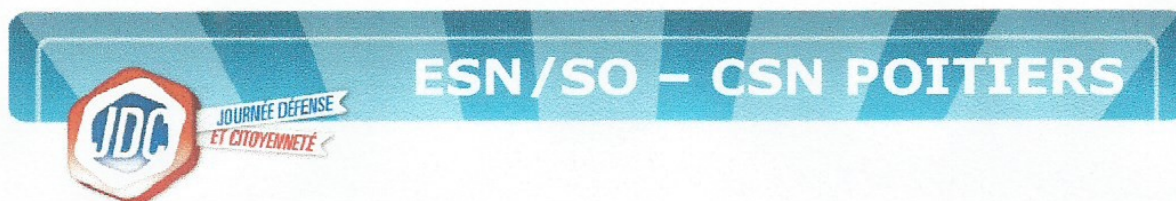
Marie Josée RICHARD

*Présidente de l'Office de Tourisme
Du Pays Gencéen.*

Gençay, le 17 Novembre 2016



Vie civique



Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site www.mon-servicepublic.fr/le-recensement-citoyen-en-ligne

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, **est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet :

L'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc



www.defense.gouv.fr/jdc



Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail

csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone

05.49.00.24.69

Courrier

Centre du Service National de Poitiers
 Quartier Aboville - BP 90647
 86023 POITIERS CEDEX





Poitiers, le 8 juin 2016

SAIP (Système d'alerte et d'information des populations) : L'application gouvernementale pour alerter les populations en cas de crise majeure

À la suite des attentats survenus en France en janvier et novembre 2015, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur, en collaboration avec le Service d'information du gouvernement (SIG), ont travaillé au développement d'une application mobile d'alerte des populations sur smartphone : « SAIP », pour Système d'alerte et d'information des populations.

Disponible dès le 8 juin, cette application gratuite est ainsi opérationnelle pour l'Euro 2016 de football. Cette première version disponible sur Apple Store et Google Play permet d'être alerté, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel (accident de sécurité civile) susceptible de résulter d'un attentat.

Pour recevoir des alertes dans une zone où un risque vient d'être détecté par les autorités, l'utilisateur accepte d'être « géo localisé ». L'application offre en retour la garantie qu'aucune remontée de position géographique ou d'identité d'information n'est opérée à partir du téléphone.

L'application permet également à l'utilisateur de recevoir des notifications d'alertes qui se déclencheraient dans une zone autre que celle où il se trouve. Il est ainsi possible d'enregistrer sur l'application jusqu'à huit zones géographiques différentes (codes postaux, communes) afin d'être informé en cas d'alerte dans l'une de ces zones.

Outre ces messages d'alerte, l'application délivre également les conseils comportementaux et les consignes à respecter en fonction de la nature de l'alerte et de la zone dans laquelle l'utilisateur se trouve. Dans un objectif de prévention, des informations d'ordre comportemental sont également disponibles sur l'application, hors alerte.

Disponible en français et en anglais, l'application permet aussi à l'utilisateur de relayer sur les réseaux sociaux les alertes en cours qu'ils reçoivent pour ainsi concourir à la viralisation des messages de sécurité.

Dans les prochains mois, une mise à jour de l'application prendra en compte tous les risques majeurs naturels ou technologiques et délivrera les messages de vigilance associés. Cette application complète ainsi le dispositif d'alerte et d'information des populations (SAIP) déjà existant (sirènes, messages radios préformatés...) et s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation de la population aux risques.

Contact presse - Isabelle MENARD - Responsable du Service Départemental de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne -

Isabelle.menard@vienne.gouv.fr – 05.49.55.70.06

www.vienne.pref.gouv.fr

Vie associative

L'APE

L'APE a repris ses activités dès septembre avec, pour la seconde fois, une participation à la foire de Château-Garnier. Nous y avons tenu un stand de bulbes de fleurs et de gâteaux confectionnés par les parents.

Le bureau a été reconduit lors de l'assemblée générale mi-septembre. De nouveaux parents, qui avaient déjà aidé l'année précédente, ont adhéré à l'association. Cela permet d'apporter de nouvelles idées et facilite l'organisation des fêtes.

Le bureau : présidente : Marion ROUET-NAILANI, vice-présidente : Magalie SEPIERRE, trésorière : Isabelle HUVELIN, trésorière adjointe : Estelle LUCQUIAUD, secrétaire : Ka-

rine BOURRIAUX, secrétaire adjointe : Carine DEGORCE.

Le bilan de l'année 2015-2016 est positif. La soirée dansante de Noël et le méchoui de juin ont eu du succès. La tombola et le goûter de carnaval avec la Kermesse ont également permis de récolter des fonds. Grâce à votre participation, nous avons donc pu financer le voyage de fin d'année au Château des énigmes, faire un don à la coopérative scolaire pour l'achat de livres neufs et offrir aux enfants le repas de Noël et le pique-nique de la cantine.

Cette année, l'APE participera au financement du voyage de 2 jours en classe de mer pour tous les élèves de l'école. Afin de soutenir au mieux ce projet et ceux à

venir, nous comptons sur votre présence lors des prochaines manifestations de l'école !

Tout d'abord pour l'arbre de Noël avec soirée dansante, puis pour le carnaval et la fête de fin d'année en juin. Nous avons la chance à Château-Garnier de travailler en collaboration avec l'équipe enseignante qui propose avec nos enfants de beaux spectacles. Ils vous attendent donc le 10 décembre pour présenter chansons et danses et assister avec vous à la représentation de PICO le clown.

Bonnes fêtes de fin d'année.

La présidente et le bureau de l'APE
Ape.chateau-garnier@gmail.com

La Grande Lessive

Le 13 octobre, l'école de Château Garnier a participé pour la première fois à *La Grande Lessive*®, une installation artistique éphémère. Afin de « promouvoir la pratique artistique et développer le lien social » tous les enfants de l'école ont suspendu deux de leurs créations et les habitants et/ou visiteurs de l'exposition étaient invités à accrocher les leurs. Les enfants se sont beaucoup impliqués à réaliser ces œuvres et ont été très motivés de pouvoir les exposer au public.

Le thème de cette édition était « Matière à penser ». La classe des CE2/CM a fait des dessins autour de ce thème et des différentes disciplines, les CP/CE1 ont créé des portraits à partir de matières d'automne (feuilles, écorces, marrons...) et transformé une œuvre de Picasso, la classe de maternelle a travaillé à partir de matières et textures qu'ils ont touchées et accrochées dans leur cerveau.



Vie associative

L'Ecole

Les enfants de Château- Garnier ont participé avec entrain au CROSS du collège.



Le vendredi 14 octobre 2016, les élèves de CM1-CM2 de Château Garnier se sont rendus au cross organisé par le collège de Gençay dans le cadre de la liaison école – collège. Plusieurs classes de CM1-CM2 des différentes communes étaient au rendez-vous et très fières de participer. Les élèves ont été ravis de participer à cette course et ont beaucoup apprécié l'accueil chaleureux qui leur a été réservé par le collège. Ils ont terminé la journée en demandant s'il y aurait la même manifestation l'année prochaine. A très bientôt donc !

Le Petit Théâtre

La troupe du Petit Théâtre vous remercie d'être venus nombreux et nombreuses les applaudir, petits et grands pour leur spectacle.

Nous remercions également Monsieur Le Maire et son Conseil Municipal pour le prêt des salles lors des répétitions. Après des retrouvailles autour d'un repas au restaurant « La Nougatine » à la Ferrière-Airoux, les acteurs ont repris le chemin des répétitions hebdomadaires afin de vous concocter leur nouveau spectacle pour 2017.

De nouveaux acteurs nous ont rejoints, Marion pour la grande pièce et Marine avec les plus jeunes. Jean Baptiste et Hélène ont quitté la

troupe pour de nouvelles aventures professionnelles. Souhaitons-leur beaucoup de chance et de bonheur dans leur nouvelle vie !

Nous vous donnons rendez-vous les samedi et dimanche 18 & 19 Mars et vendredi et samedi 24 & 25 mars. En cette fin d'année 2016, toute la Troupe du Petit Théâtre vous souhaite de bonnes fêtes et vous offre tous ses meilleurs vœux pour 2017.



Vie associative

Le bien-être à Château-Garnier

Le 29/01/2016 a été enregistrée à la sous-préfecture de Montmorillon, une nouvelle association « Le bien-être à Château-Garnier ». Elle a pour but, la défense des atteintes à l'environnement, à maintenir l'équilibre biologique d'une façon générale, Elle défendra l'identité culturelle des paysages et du patrimoine de notre commune.

Depuis sa création l'association a participé aux réunions d'information sur les projets éoliens en cours d'étude dans le sud Vienne et le nord Charente. Pour notre commune c'est déjà 41 éoliennes dans un rayon de 10 km avec en plus d'autres projets à venir ou à l'étude.

L'association est pour les énergies renouvelable et propre, mais contre des projets éoliens nous demandons une distance minimum de 2 000 m au moins de chaque lieu habité

comme cela existe déjà dans d'autres pays d'Europe.

Des études menées par différents organismes dont OMS nous informe sur les dérangements de ces machines industrielles géantes qui génèrent : nuisances sonores, envoient d'infra-sons. Il en ressort que ces machines peuvent avoir un impact sur la santé, maux de tête vertiges, angoisses, troubles du sommeil acouphène, fatigue persistante.

Nous payons ces installations avec hausse du prix de l'électricité (CPSE), baisse de la valeur immobilière ce qui entraînera inévitablement la désertification de la commune.

L'association se mobilise pour informer la population et stopper cette concentration massive qui porte atteinte à notre village et à notre environnement

Vous pouvez nous soutenir ou nous rejoindre en adhérant à notre association ou nous contacter au :

Henri de Cressac 06 88 23 62 25

Hugues Hervouet 05 49 87 84 08

Régis Lucquiaud 06 81 52 60 57

Adresse email : lebienetreachateau-garnier@gmail.com

Vous trouverez toutes les informations des parcs éolien dans notre région et toute la France sur :

<http://environnementdurable.net/>
<http://adpeb86400.canalblog.com/>

Dans l'attente de se rencontrer nous vous souhaitons passer de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous transmettons nos meilleurs vœux pour 2017.

LE BUREAU

CHORALE « LE ROUTIN D'AIGUAIL »

Notre assemblée générale s'est tenue en Octobre. La Chorale conserve son dynamisme grâce à ses fidèles et nouveaux choristes.

Nous nous retrouvons le mardi de 20h à 22h avec notre chef de chœur Enrik LEGROS avec qui nous passons de bons moments en suivant ses directives. Notre répertoire est principalement composé de chants français. On y a ajouté cette année quelques chants italiens.

La chorale a effectué une quinzaine de concerts : concert de Noël à St Secondin au Foyer Logement, les Chorilèges à La Roche Posay, concerts en église à St Romain , St Gaudent, Queaux, l'Isle Jourdain, Civray. Nous avons terminé l'année par notre traditionnel pique-nique à Froux, chez Brigitte et Hubert que nous remer-

cions pour leur accueil.

De nombreux visiteurs sont passés sur nos stands du vide-greniers fixé chaque année le lundi de Pentecôte.

Des sorties sont déjà prévues pour l'année prochaine : Chaunay, Brigueuil en Charente.

Les personnes intéressées par le chant sont conviées à venir nous rejoindre ; pour toute information vous pouvez contacter le Président, René VIGNAUD au 05 49 87 44 12.

LE BUREAU et les membres de la chorale vous souhaitent une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé pour 2017.

Le Président René VIGNAUD



Vie associative

Le bon gardon Castelgarniérois

L'association a tenu son assemblée générale le 20 décembre 2015 saison 2015 devant une vingtaine de personnes.

Le président donne la lecture morale, le trésorier présente les comptes financiers validés par notre commissaire aux comptes, l'année 2015 ressort un excédant.

L'année 2016 a commencé par 6 lâchers de truites arc en ciel de 50 kg déverser sur notre nouveau parcours de truites : la Pigerie – Monchandy, subventionné par notre fédération départementale. Un alevinage de brochets 3 a été effectué en novembre.

La vente de carte reste stable chez les adultes, toujours en baisse chez les jeunes.

Les cartes seront en vente à partir du 15/12/2016 sur le site internet de la Fédération Départementale www.cartedepeche.fr, au garage BI-

GOT Jean-Marc et chez votre trésorier.

Le loto du 17 avril a connu une bonne participation, un bénéfice a été dégagé.

Notre association a le soutien de notre Fédération de pêche national et départementale.

Elle met tout en œuvre sur le plan financier et technique, pour les pêcheurs elle apporte son soutien au bon état de notre cour d'eau « Le Clain » 15 km de rives et de berges sur le secteur de Château-Garnier, nous le surveillons de près, agresser par les pollutions diverses, les ragondins, les cormorans, nous sommes très attentifs aussi à son niveau surtout cet été les poissons en ont souffert certaines espèces sont en état de disparition. L'état des retenues se dégrade. Nous constatons les chutes d'arbres de plus en plus dans le lit de la rivière qui le bouche entièrement à certains endroits.

La saison s'est terminée par un concours de belote qui a eu lieu le 29 octobre pas très satisfaisant, peu de participants, l'assemblée générale aura lieu début janvier 2017.

Le bureau et nos amis les pêcheurs vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2017.

Le bureau



Le Plan d'eau

La saison 2016 se termine avec un bilan mitigé. Si la pêche a été encore cette année la principale activité avec plus de 900 cartes vendues et un enduro carpiste qui a vu s'affronter 17 équipes, le bilan des manifestations laisse plutôt un goût amer. En effet, le rallye pédestre du mois d'août n'a réuni que 17 participants dont seulement 5 de la commune, le concours de pétanque avec seulement 16 doublettes n'a pas été non plus une réussite de même que le concours de belote avec 36 joueurs. Sans les repas confectionnés par nous-même et vendus à un prix raisonnable, ces manifestations auraient toutes été déficitaires.

Manque de temps ou désintérêt total, beaucoup trop de membres n'assis-

sent pas aux réunions, ne répondent pas aux mails et ne participent pas aux manifestations. Sans une adhésion de tous, et malgré les 7 ou 8 membres qui sont toujours présents et se partagent la totalité des tâches, l'avenir de l'association est compromis.

Cette année, un employé en contrat CAE a été mis à disposition de l'association qui a remboursé à la commune l'intégralité du coût soit 2200€. Le bâtiment du camping a été remis en état (peinture et robinetterie), le minigolf a été repeint avec la participation d'un groupe de jeunes de l'association Mille Bulles, les bancs ont été refaits, les bornes et les jeux repeints.

La pêche de l'étang d'alevinage, effectuée par encore trop peu de membres (merci à l'école de pêche de Magné

qui nous a donné un coup de main), a permis de lâcher quelques beaux brochets et carpes dans le grand étang.

Pour la saison prochaine, il serait bon que quelques nouveaux viennent nous rejoindre, car tenir une saison de 8 mois à si peu de personnes entraîne une certaine lassitude.

Rendez-vous à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en février et bonnes fêtes à tous.

Le Président,

Vie associative

Le foyer des jeunes

2016 fut encore pour le Foyer des Jeunes, une belle année !

Le **14 Juillet** dernier, nous avons de nouveau organisé une journée particulière sur le site du plan d'eau. Au programme cette année : activités sportives, **color run** (Course de 5Kms colorée), buvette, restauration, concert des **Rootsy Skunky** et feu d'artifice. Cette journée fut un grand succès car plus de 100 participants sont venus fouler les rues de Château-Garnier et bon nombre d'habitants de la commune ou des environs sont venus profiter du concert et du très beau feu d'artifice !

Merci alors à toutes les personnes qui ont permis d'animer notre Commune durant cette journée !

Si vous désirez rejoindre le **Foyer des Jeunes**, il vous suffit de régler une

cotisation de 10 € et d'avoir au minimum 14 ans dans l'année, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Pour tout renseignement, contactez **Tanguy LAFRECHOUX** (Nouveau Président) au : 06 69 63 94 55



Le Foyer des Jeunes vous souhaite ses Meilleurs Vœux de Santé et Bonheur pour l'Année à venir !

Le Président



L'U.N.C

Notre section a connu, en cette année 2016, un renouveau dans la composition de son bureau.

En effet, M. Jean-Marie TABARIN, Président, et M. René BOURDIN, secrétaire, ont souhaité prendre du recul et laissé à d'autres le soin d'assurer le fonctionnement de l'Association.

Le nouveau bureau, élu lors de deux assemblées successives est composé de :

- Président : M. BREVET Roland
- Vice Président : M. REMAUD J. Louis
- Secrétaire : M. LECLERC Michel
- Secrétaire adjoint : M. VIGNAUD Jean
- Trésorier : M. GUIGNER Jean-Louis

- Trésorier adjoint : M. MOREAU Roland
- Membres du bureau :
 - M. TABARIN J. Marie
 - M. DELAGE André
 - M. EUGENE Raymond Pierre
 - M. MOINEAUD J. Jacques
- Commissaire au compte : M. RESSEGAND Jean-Marie

Bien que ne résidant pas dans la commune, le nouveau président possède de solides attaches à Château-Garnier. Il a fréquenté l'école communale dans les années 40, puis joué au foot dans l'équipe locale pendant 20 ans. Adhérent et militant de la première heure, nous lui souhaitons la bienvenue.

Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier Jean-Marie et René d'avoir animé, avec conviction et dévouement, les activités de la Section, en assurant ainsi avec satisfaction le fonctionnement et la pérennité.

Le secrétaire : M. LECLERC Michel



Vie associative

La bibliothèque

Votre bibliothèque municipale continue de vous accueillir **le mardi de 14h30 à 17h30 et le samedi de 10h30 à 12h**. Son fonds s'enrichit chaque année de livres choisis en fonction des goûts variés des lecteurs de tous âges et aussi dans le souci de susciter de nouvelles envies et de belles découvertes.

Le nombre d'inscrits (hors scolaires) se maintient entre 85 et 90. L'inscription et le prêt des livres sont gratuits.

En 2015 et 2016, nous avons poursuivi nos actions d'animation culturelle :

Temps d'activités périscolaires :

Nous recevons chaque mardi un groupe différent de 8 à 10 enfants. Des albums ou des extraits de romans jeunesse leur sont lus, des livres documentaires leur sont présentés. Ensuite, nous leur proposons parfois des activités ou des ateliers en rapport avec les histoires ou les thèmes abordés : expression orale, mise en jeu des textes, dessin, peinture, collages.... Sinon, ils disposent d'un temps de lecture libre très apprécié au cours duquel ils découvrent seul ou à deux ou trois les ouvrages de l'espace enfants. Certains en profitent pour de-

mander une lecture à haute voix supplémentaire ou pour s'entraîner à cet exercice.

Accueil des classes et de leurs professeurs :

Les élèves assistent à une lecture avec le support d'un album, d'un raconte-tapis ou d'un Khamishibaï (théâtre d'images japonais).

Ils choisissent aussi chacun un livre qui sera lu et parfois exploité en classe.

Nous mettons également à la disposition de l'école des livres et des documents en rapport avec les projets des enseignants soit par nos achats, soit en empruntant à la Bibliothèque Départementale de la Vienne qui nous prête également **des expositions** auxquelles tous les habitants sont invités.

Nos projets pour 2017 :

Mise en place de séances bébés-lecteurs pour les petits de 6 mois à 3 ans.

- Un accueil plus régulier des classes.
- Participation au Printemps des Poètes et à l'opération « Dis-moi dix mots sur la Toile » dans le cadre de la semaine de la langue française et de la

francophonie.

- Des actions tous publics avec Lire en Vienne.

- Et pour commencer l'année, **notre 3^e BIBLIO-CAFE** pour vous présenter les acquisitions 2016 et permettre à tous les habitants de Château-Garnier de découvrir notre bibliothèque. C'est un moment très important pour nous de convivialité, d'échanges et de rencontre autour des livres et d'un.... café gourmand. Nous vous y attendons le

Samedi 28 janvier 2017

de 10h30 à 12h.



CLUB DE L'AMITIE

Le Club poursuit ses activités avec sa quarantaine d'adhérents.

Les concours de belote de Février et Septembre ont remporté un beau succès, nous avons accueilli plus de 120 personnes par concours.

Une sortie à la Route de la Sardine à ST GILLES CROIX DE VIE en mai nous a permis de passer une bonne journée. Notre repas annuel a eu lieu à PRES-SAC au Village Flottant, le repas cantonal était, cette année à LA FERRIERE.

Si vous souhaitez nous rejoindre contactez :

- ◆ Marie-Thérèse ALASTRA au 05 49 87 81 15
- ◆ Nicole BOIREAU au 05 49 87 86 22.

Bonne année à tous.

LE BUREAU



Vie associative

Le comité des fêtes

Cette année encore la Foire de Château Garnier a émerveillé et surpris tous nos visiteurs du plus petit au plus grand. Les 26 artisans et exposants nous ont fait le plaisir d'honorer le rendez-vous tant attendu de cette foire d'automne.



Comme vous avez pu le voir, la grange a accueilli les expositions de tricots fait-main, de bijoux fantaisie avec la mise en valeur de la charpente par le biais de projecteurs pour la joie des visiteurs.



Le vide-grenier nous a aussi permis d'avoir beaucoup de visites et nous en avons doublé la longueur par rapport à l'année 2015, et ce malgré de nombreux absents, ce qui a engendré un espacement des exposants non voulu mais réel.

La fête foraine a aussi fait le plaisir des plus petits. La bernache a eu un grand succès cette année et devient bien sûr un incontournable de l'animation de notre foire annuelle.

La Banda de Smarves a animé la fête toute l'après-midi dès la fin du repas. Nos convives ont apprécié les jambons grillés qui ont été servis dans la salle des fêtes par nos bénévoles. La chorale "Le Routin d'Aiguail" nous a également assuré un spectacle en cours de journée.



Malgré une météo très menaçante le matin, heureusement le soleil est venu s'inviter en cours de journée pour accueillir les majorettes de Charroux (Les Majo'fly) qui ont défilé dans les rues.



La fin de journée a été marquée par l'arrivée de Jean Daniel Ouvrart, pilote d'aérostation. Il nous a accordé un briefing de vol et toutes les explications nécessaires à la sécurité et au fonctionne-

ment d'une montgolfière depuis sa nacelle posée au centre de la foire.

En fin de foire, nous avons tiré la tombola tant attendue par nos visiteurs et qui ne pourrait exister sans l'aide de nos commerçants locaux et parcs d'attractions que nous remercions vivement.



Nous avons clôturé la journée par l'envol de la montgolfière au stade annexe de Château-Garnier (après accord administratif). Elle a pu atterrir entre St Martin l'Ars et le Vigeant avec 3 passagers à son bord dont le gagnant du premier lot de la tombola.

Cette journée a été très éprouvante pour tous nos bénévoles, aussi bien pour la préparation, que le jour même et le lendemain. Je tiens à remercier vivement tous nos bénévoles qui donnent de leur temps pour la préparation et l'organisation de cette journée. Je vous en remercie, et sachez que sans vous, nous ne pourrions pas assurer l'organisation d'une telle journée. Merci à vous!!!

Je remercie également tous nos sponsors : la commune de Château-Garnier, le Pays Civraisien, SRD et le Pays Gençéen.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine avec encore plus de surprises.

Vie associative

La Communauté locale

L'année liturgique 2015-2016 a commencé par la Nuit de Noël à Château-Garnier.

Ensuite, 2 journées de formation ont eu lieu à Sommières :

1. une sur le thème de la Miséricorde
2. une formation liturgique des équipes qui préparent les cérémonies.

Célébrations 2016 :

- ◆ La Veillée Pascale de la Grande Paroisse le 26 mars à Civray.
- ◆ Profession de Foi à Civray le 15 mai, 1^{ère} Communion à Usson le 22 mai.
- ◆ Ostensions à Charroux le 29 mai.
- ◆ Messe de rentrée du catéchisme pour la Grande Paroisse à l'Abbaye de Valence près de Couhé le 02

octobre avec près de 400 personnes..

- ◆ Veillée Pyjama pour préparer Noël avec les petits, le 25 novembre à Château (environ 35 enfants).
- ◆ La Veillée de Noël 2016 à Charroux à 21h00.

De nombreux mouvements d'Eglise de réflexion et de prière existent sur notre secteur :

- le MCR (Mouvement de Chrétiens Retraités) : une rencontre par mois pour réfléchir ensemble : Comment vivre en Chrétien dans le monde d'aujourd'hui.

- le Rosaire, Relecture de l'Evangile, le Secours Catholique...

Nous avons une Messe par mois le samedi à 18h00.

Une Messe à la Rêverie avec nos Anciens le 3^{ème} jeudi du mois à 16h00

avec le Père B. Loy et 4 ou 5 laïcs (Messe ouverte à tous).

Pour assurer toutes ces rencontres et ces services, nous avons besoin de bénévoles. Chacun a des talents différents à exploiter qu'il peut, s'il le souhaite mettre au service de l'Eglise : Nettoyage de l'église, fleurissement, linge, distribution du journal paroissial...

Merci à celles et ceux qui le font déjà.

Joyeux Noël et Bonne Année à tous.



Le Comité d'échanges culturels et de jumelage

Le Comité d'Echanges Culturels et de Jumelage a eu une activité assez réduite en 2016.

Nous avons d'abord tenu notre assemblée générale le dimanche 7 février.

Nous avons ensuite participé à la réunion annuelle du Jumelage et du Pacte d'Amitié. C'est dans ce cadre-là qu'une délégation de cinq personnes s'est rendue à WEIL AM RHEIN les 13-14-15 mai. Située en territoire Allemand, cette ville, limitrophe de BÂLE, est le lieu de jonction des trois pays (Suisse, Allemagne, France). Nous nous sommes d'ailleurs rendus sur la passerelle des trois pays qui enjambe le fleuve et marque l'endroit de façon officielle.

Ont participé à ce déplacement : Claudine et Jacques CHEVAIS, Claudette et Jacky MARCHAND et Jean-Paul MESMIN. Le voyage, effectué en voiture, s'est déroulé dans une très

bonne ambiance.

Cette rencontre a été intéressante à plusieurs titres. Cela a d'abord été l'occasion de revoir beaucoup d'Amis Allemands, Autrichiens et Italiens. Nous avons ensuite réalisé quelques visites intéressantes sur place et nous avons surtout conclu le séjour par une réunion très spontanée et très riche à laquelle ont participé toutes les personnes présentes à la rencontre. Cela a été l'occasion de mettre l'accent sur les difficultés de nos échanges et en particulier sur l'aspect financier. Le débat a été très constructif et, dans un contexte très détendu nous avons réussi à parler clairement de la réalité des problèmes. De nettes convergences de vues en sont ressorties.

Nous avons bien-sûr abordé l'avenir des échanges au programme desquels il y a la rencontre anniversaire de Jumelage prévue à CHÂTEAU-GARNIER en 2019. Des précisions vous seront données dans les prochains mois sur

ce programme des 4 ans à venir.

Une déception sur la fin de l'année car nous avons été contraints d'annuler la sortie culturelle prévue à Montmorillon. Programmée dans un 1^{er} temps début septembre nous avons dû l'annuler en raison d'un manque de participants. Reprogrammée rapidement pour mi-octobre elle a de nouveau été annulée pour le même motif.

Compte tenu des annulations à répétition au cours des dernières années, il est à craindre que cette sortie annuelle, pourtant très instructive et très appréciée en général des participants, ne disparaisse du calendrier en raison d'un manque d'adhésion du public.

Nous aurons l'occasion d'aborder ces points lors de l'assemblée générale qui se tiendra début février 2017 et à laquelle vous êtes tous conviés.

Dans cette attente, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Vie associative

L'ACG FOOT-SUD 86

L'ACG FOOT-SUD 86, fusion des anciens clubs de football de Château-Garnier, Civray et Genouillé vient de commencer sa troisième saison.

Après une première saison difficile qui s'était conclue par une descente de l'équipe fanion en 3^{ème} division, la saison 2015-2016 a été particulièrement intéressante et nous avons pu savourer une remontée immédiate en 2^{ème} division.

Il faut saluer ici le travail de l'entraîneur de l'époque, Michel ANDRAULT, bien secondé par Jean Michel LAFRE-CHOUX responsable par ailleurs de l'équipe 2. Mais ce succès n'aurait pas été possible sans le sérieux et l'engagement des joueurs qui ont su faire preuve d'une belle solidarité pour résister - dans une poule particulièrement relevée - aux assauts des équipes brillantes qu'étaient : Nieuil-L'Espoir 2, Usson du Poitou et Sud-Vienne.



La saison en cours a commencé avec un effectif nettement plus réduit. L'an dernier, nous avons pu engager 4 équipes Seniors avec un effectif de 70 licenciés. Cette année nous ne pouvons former que trois équipes et difficilement avec un effectif de 51 joueurs seniors renforcés par 5 U19 fraîchement sortis du groupement de jeunes.

A l'intersaison, le club a perdu de nombreux joueurs et en particulier

l'ossature de l'équipe première. Certains départs sont dus à l'activité professionnelle et d'autres à des arrêts purs et simples. Dans ce contexte, nous avons donc décidé de faire confiance aux jeunes dont certains ont été mis dans le bain plus tôt que prévu.

Après le départ soudain de l'ancien entraîneur, le bureau a désigné pour le remplacer Sébastien LACHETEAU qui est aidé aux entraînements par Joaquim FILLATRE. A mi-parcours, cette formule s'avère payante car l'équipe première va passer Noël en troisième place de sa poule ex-aequo avec Brion - St-Secondin ce qui est une énorme satisfaction.



C'est beaucoup plus difficile pour les équipes 2 et 3 qui ont enchaîné les mauvais résultats et qui sont actuellement en fin de classement. Nous espérons une prise de conscience des joueurs concernés et une forte présence aux entraînements qui serait la seule et unique solution pour se sortir de cette situation.

Les jeunes qui sont licenciés au club évoluent tous au sein du groupement « GJ-FOOT-SUD 86 » de façon à ce que tous puissent jouer dans leurs catégories d'âge. Nous rappelons que ce Groupement qui comprend à ce jour 6 clubs (ACG, Pressac, Charroux-Mauprévoir, Payroux, Savigné, La Chapelle-Bâton) s'occupe de 190 jeunes dont 120 sont licenciés à l'ACG. Nos

félicitations aux éducateurs qui encadrent ces jeunes ainsi qu'aux dirigeants.

A noter la passation de la Présidence du GJ entre Rémi BERNARDEAU, l'historique et emblématique initiateur de cette structure et Benoît BARRUS-SEAU. La nouvelle équipe doit également être félicitée pour son travail et pour sa réussite lors de la récente soirée organisée à la salle des fêtes de Charroux.

Le club de l'ACG FOOT-SUD 86 continue de remplir son rôle de lien social en permettant qu'il y ait toujours des matchs sur les stades des trois communes concernées. Nous remercions vivement à ce titre la participation de la commune de Château-Garnier pour la mise à disposition des installations et les travaux d'entretien.

Nous rappelons aussi que les partenaires historiques des trois anciens clubs continuent, pour la plupart, de soutenir le nouveau club résultant de la fusion et nous les remercions également car sans leur aide l'équilibre des comptes serait difficile.

Le bureau de l'ACG, constitué de 29 membres motivés et solidaires issus de façon équitable des trois anciennes entités travaille dans une bonne entente.

Nous profitons de cette gazette pour souhaiter à toutes les Castelgarniéroises et à tous les Castelgarniérois de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.

Vivons ensemble !

Traduction Français-anglais

Trouver son chemin / Finding your way

Situer / locating

Un endroit, un lieu	a place
Bien situé	well situated
Ici	here
Là / là-bas	there
Là-bas / de l'autre côté	over there
à l'intérieur	inside
à l'extérieur	outside
au bout (de)	at the end of
à l'angle, au coin	at/on the corner
par <u>ici</u>	around here
tout près	around / round the corner
aux alentours	nearby

Demander to chemin / asking your way

Se perdre	to get lost
Être perdu	to be lost
Un plan / une carte	a map
Pouvez- vous m'indiquer le chemin pour aller à... Can you tell me the way to... ?	
Comment est-ce que je peux aller à ? How can I get to/go to	

Aller quelque part / going somewhere

Dans cette direction	this way
Dans la bonne direction	in the right direction
Dans la mauvaise direction	in the wrong direction
En avant	forward
En arrière	backward
au sud	to/in the south
au nord	to/in the north
à l'est	to/in the east
à l'ouest	to/in the west
à gauche	to/on the left
à droite	to/on the right
tourner	turn
tout droit	straight on/straight ahead
monter une rue	to go up a street
descendre une rue	to go down a street
passer devant	to go past
traverser	to go across— to cross
à travers / de l'autre côté	across
tournez à droite / gauche	turn right / left
au rond-point prendre la deuxième sortie	at the roundabout take the second exit

Vivons ensemble !

Jeux anglais

WORD SEARCH - FOODS / RECHERCHE DE MOTS - NOURRITURES

R	F	R	H	P	P	H	D	Z	Q	E	G	H
Z	H	X	F	S	E	H	A	N	J	M	S	M
D	B	P	S	E	P	A	B	C	J	I	B	N
W	D	Z	E	A	P	L	G	C	D	B	U	H
X	R	X	G	V	E	Z	L	A	C	S	V	L
E	A	Q	G	N	R	N	R	T	U	P	L	M
L	G	K	C	S	D	H	N	Q	F	I	N	Y
P	U	M	C	U	R	R	Y	R	T	H	L	M
P	S	W	X	C	D	S	A	D	N	C	K	P
A	O	Z	P	S	T	E	A	K	V	X	E	H
Q	S	Q	D	F	G	H	J	K	L	M	A	Z
W	X	X	V	S	A	L	T	N	B	V	C	X
Q	Z	Z	S	C	D	R	G	H	J	P	I	E

Find 10 different types of English food words within the grid

E	I	P										
					T	L	A	S				
				K	A	E	T	S				A
		C									S	P
		H			Y	R	R	U	C		U	P
		I									G	L
		P			R		R		G		A	E
		S		A			E		G		R	
			D				P		E			
		I					P					
	S						E					
H							P					

WORD SEARCH - ANSWERS / RECHERCHE DE MOTS - REPONSES

Recette

Recette donnée par Mme Angela STEPHENS



Gâteau aux noix et au miel

Ingrédients

- 25g de beurre en dés plus beurrer le moule.
- 250g de miel (plus les 2 cuillères à soupe pour le glaçage).
- 100g de sucre de canne.
- 3 gros œufs de poules d'élevage.
- 300g de farine.
- 1 sachet de levure.
- 1 cuillère à café de graines de fenouil.
- 6 cuillères à soupe de cerneaux de noix grillés.
- 4 cuillères à soupe de pignons.
- 1 cuillère à café de fleur de sel.
- Crème fouettée (en option), pour servir.

Préparation

1. Préchauffer le four à 160°C. Beurrer un moule à fond amovible de 20 cm à 23 cm de diamètre.
2. Mettre les dés de beurre dans une poêle, ajouter le miel et le sucre. Laisser fondre doucement en remuant de temps en temps. Porter à ébullition le mélange puis hausser le feu et laisser frémir une minute et laisser refroidir 20 mn.
3. Battre les œufs entiers et les incorporer à la préparation refroidie. Tamiser la farine et la levure dans un grand bol, y faire un puits.
4. Incorporer délicatement le mélange pour éviter les grumeaux. Quand le mélange est homogène, ajouter les graines de fenouil et les 4 cuillères à soupe de noix grillées.
5. Verser la préparation dans le moule. Mélanger les 2 cuillères à soupe de noix restantes avec les pignons et le sel dans un petit bol et saupoudrer sur le dessus du gâteau.
6. Enfourner 45-60 mn jusqu'à ce que le gâteau soit bien levé et vérifier la cuisson à la pointe du couteau.
7. Laisser refroidir 5 mn et démouler sur un plat.
8. Faire fondre deux cuillères à soupe de miel dans une petite poêle jusqu'à ce qu'il soit liquide et en napper le gâteau. Vous pouvez servir le gâteau chaud accompagné de crème fouettée ou le laisser refroidir complètement, l'emballer dans de l'aluminium et le conserver dans une boîte hermétique 4 jours maximum.

Honey & Walnut Gateau

Ingredients

- 225g/8oz butter cubed, plus extra for greasing.
- 250g/9oz honey, plus 1-2 tbsp to glaze.
- 100g/3½oz light brown sugar.
- 3 large free-range eggs.
- 300g/10½oz plain flour
- 2 tsp baking powder.
- 1 tsp fennel seeds.
- 6 tbsp chopped walnuts
- 4 tbsp pine nuts.
- 1 tsp flaky sea salt.
- thick cream to serve (optional)

Method

1. Preheat the oven to 160C/325F/Gas 3. Butter and line a 20cm/8in or 23cm/9in spring-form cake tin.
2. Put the cubed butter in a saucepan with the honey and sugar and melt them together slowly, stirring occasionally. Once dissolved, bring the mixture to a boil and simmer for one minute, turning the heat down as necessary to ensure the pan doesn't boil over. Set aside to cool for 20 minutes.
3. Beat the eggs together in a jug, then stir them into the cooled honey mixture. Sift the flour and baking powder into a large mixing bowl and make a well in the center.
4. Pour the honey mixture into the flour and stir, gradually incorporating the flour. As soon as it is well combined, stir in the fennel seeds and four tablespoons of the chopped walnuts.
5. Pour the cake batter into the prepared tin. Combine the remaining walnuts with the pine nuts and flaky sea salt in a small bowl and sprinkle them over the top of the cake.
6. Bake for 45-60 minutes, or until the cake has risen and a skewer inserted into the centre comes out clean.
7. Leave the cake to cool in the tin for five minutes, then turn it out onto a wire rack.
8. Warm two tablespoons of honey in a small pan until runny, then brush it generously over the top of the cake. You can serve the cake warm with cream as a dessert, or leave it to cool completely, wrap in foil and store in an airtight tin, where it should keep for four days.

Recette

Moelleux aux noisettes Crème anglaise

Ingrédients pour 8 à 10 personnes :

Pour le gâteau :

- 300g de sucre en poudre
- 150g de beurre
- 150g de farine
- 6 blancs d'œufs
- 125g de noisettes en poudre
- 1 sachet de sucre vanillé

Pour la crème :

- 1l de lait
- 150g de sucre en poudre
- 6 jaunes d'œufs
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1 cuillère à café de maïzena



Réalisation :

Battre les blancs d'œufs en neige, mélanger le sucre, la farine, le sucre vanillé, le beurre fondu, quand le mélange est homogène ajouter les blancs en neige, remuer doucement et verser dans un moule à manqué beurré.

Cuire au four, Th 7 (ou 210°) pendant 30 min environ (le gâteau doit rester moelleux à l'intérieur).

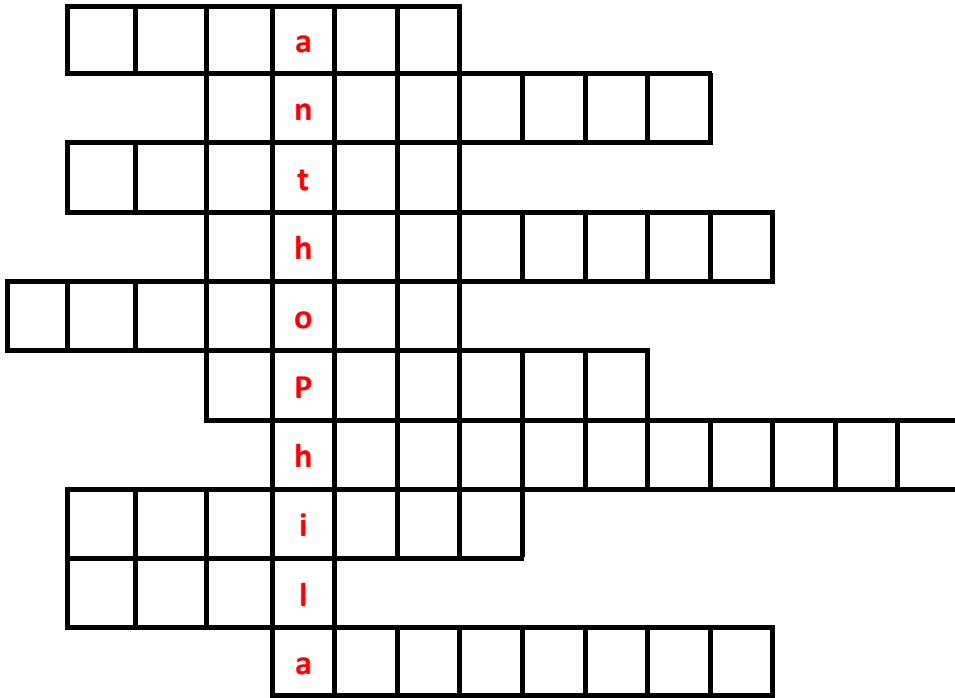
Pour la crème : mettre le lait à bouillir, pendant ce temps battre le sucre en poudre avec les jaunes d'œufs quand le mélange est mousseux et blanchi, ajouter la maïzena en continuant de fouetter. Verser le lait bouillant petit à petit en mélangeant, remettre la préparation dans la casserole et cuire sur feu moyen en remuant avec une spatule en bois. La crème est cuite quand elle nappe la cuillère (un peu avant l'ébullition). Le fait d'ajouter de la maïzena évite à la crème de tourner si elle venait à bouillir. Mettre au frais jusqu'au moment de servir.

Couper le gâteau, en mettre une part dans chaque assiette à dessert et l'entourer de crème bien fraîche.

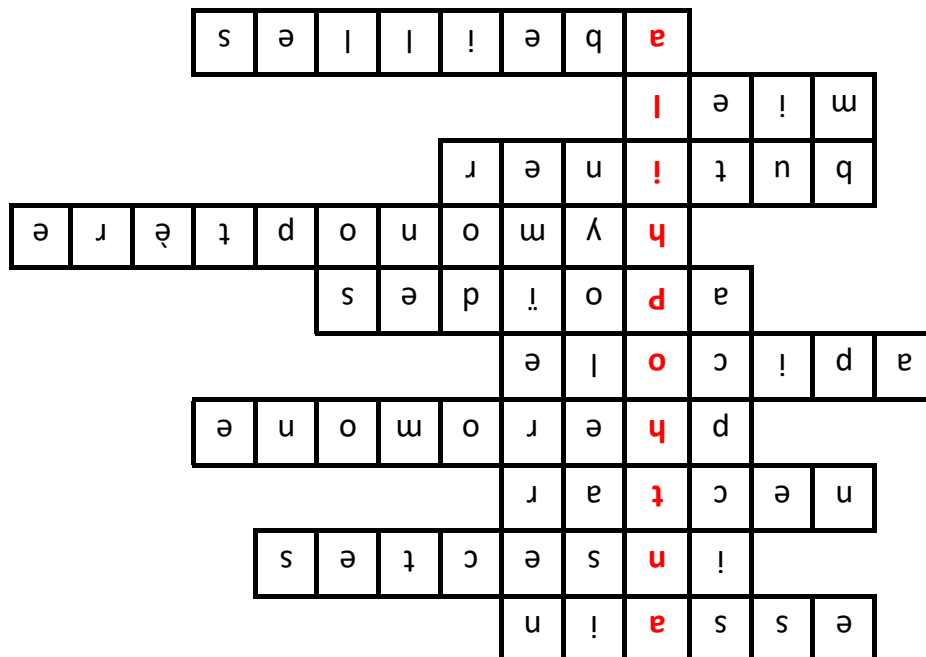
Cette recette peut être réalisée avec des noisettes du jardin, il suffit de les décortiquer, de les mettre dans un linge, de les concasser avec un marteau et de les réduire en poudre dans un robot ménager.

Divertissement

ANAGRAMMES



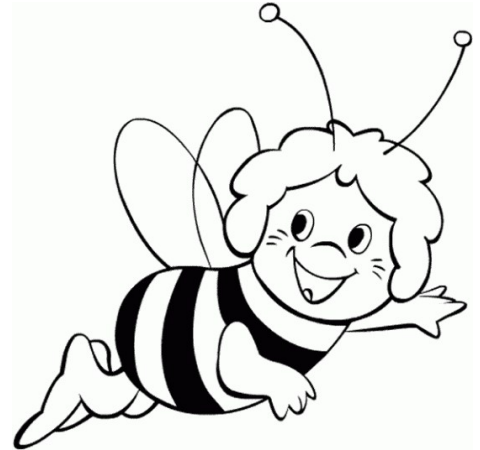
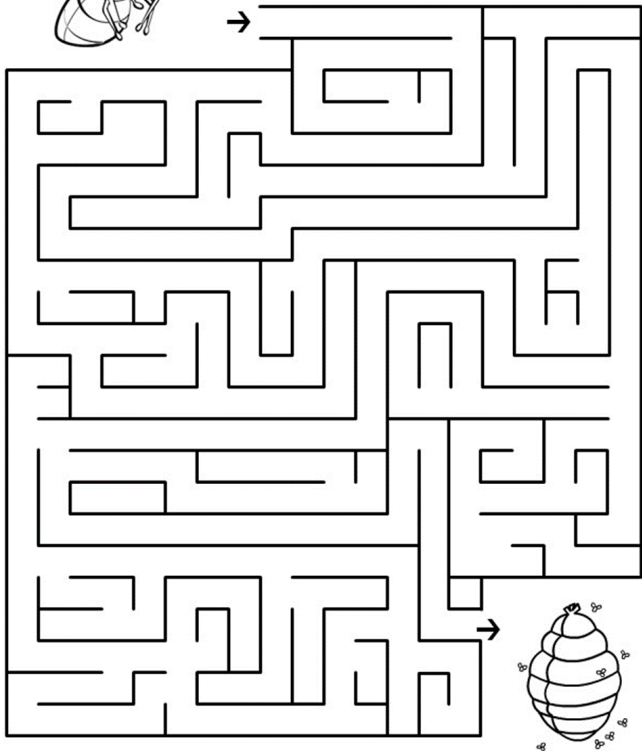
- Semais
- Incestes
- Carnet
- Hormonee
- Prometheen
- Tribune
- Lime
- Isabelle
- Eclopai
- Deposai



Divertissement



Aide l'abeille à rejoindre l'essaim.
Trace le chemin qu'elle devra utiliser.



Colories MAYA l'abeille

Trouves le nom du célèbre petit ourson qui adore le miel ?

A	L	V	E	O	L	E	S
P	B	N	A	T	U	R	E
I	R	E	I	N	E	W	P
C	C	M	I	E	L	I	O
U	I	N	N	L	I	E	T
L	R	P	O	L	L	E	N
T	E	R	U	C	H	E	S
E	A	C	A	C	I	A	S
U	B	O	U	R	D	O	N
R	E	S	S	A	I	M	S

- ABEILLES
- ACACIAS
- ALVEOLES
- APICULTEUR
- BOURDON
- CIRE
- ESSAIMS
- MIEL
- NATURE
- POLLEN
- POT
- REINE
- RUCHES

Solution : WINNIE

Divertissement

Quiz: "Les abeilles"

1- Qui fabrique le miel ?

- a - la guêpe
- b - l'abeille
- c - le bourdon

2- Qui est le mâle dans la ruche ?

- a - le bourdon
- b - le frelon
- c - le faux bourdon

3- Que fabrique l'abeille ?

- a - de la confiture
- b - des bonbons au miel
- c - du miel et de la gelée royale

4- Comment s'appelle la maison de l'abeille ?

- a - la ruche
- b - le nid
- c - la cage

5- De quelle espèce est l'abeille ?

- a - insectes
- b - mammifère
- c - canidé

6- Qu'est-ce qu'on enlève de la ruche ?

- a - les cadres
- b - les bouteilles
- c - des pots de miel

7- Comment s'appelle l'endroit où naît la reine ?

- a - le château
- b - la cellule de reine
- c - le lit douillet

8- Comment s'appelle la personne qui récolte le miel ?

- a - l'apiculteur
- b - le mièleur
- c - l'agriculteur

9- Pourquoi parfois, les abeilles se tassent elles ?

- a - pour se donner du courage avant d'aller travailler
- b - pour réchauffer la reine
- c - pour s'endormir

10- Quel miel n'existe pas ?

- a - le miel de sapin
- b - le miel d'acacia
- c - le miel d'abricot

11- Combien de temps peut vivre une abeille ?

- a - 50 ans
- b - entre 2 et 3 ans
- c - entre 1 mois et demi et 2 mois

12- Quel métier n'existe pas pour les abeilles ?

- a - ouvrière
- b - athlète
- c - nettoyeuse

13- Comment s'appelle la machine qui sert à décoller le miel des plaques ?

- a - le miel express
- b - la centrifugeuse
- c - la miel machine

14- Où naissent les bébés abeilles ?

- a - entre deux pierres
- b - dans un essaim d'abeille
- c - dans des alvéoles

15- De quoi est nourrie la reine des abeilles avant de naître ?

- a - de gelée royale
- b - de miel
- c - de pollen

16- Quel animal volant peut mourir en te piquant ?

- a - la guêpe
- b - le faux bourdon
- c - l'abeille

17- Depuis combien de temps l'homme élève-t-il des abeilles ?

- a - depuis 2 ans
- b - depuis 12000 ans
- c - depuis des millions d'années

18- Comment appelle t'on les ruches modernes ?

- a - les ruches à paille
- b - les ruches à verre
- c - les ruches à cadres mobiles

19- Combien de temps vit la reine ?

- a - 2 à 5 ans
- b - 1 mois
- c - 20 ans

20- Que font les abeilles au faux bourdon après la reproduction ?

- a - il devient roi
- b - il part en voyage de noces avec la reine
- c - on le tue

Réponses : 1-b ; 2-c ; 3-c ; 4-a ; 5-a ; 6-a ; 7-b ; 8-a ; 9-b ; 10-c ; 11-c ; 12-b ; 13-b ; 14-c ; 15-a ; 16-c ; 17-b ; 18-c ; 19-a ; 20-c

Calendrier des Fêtes



Dimanche 15 : AG Eteurbeuil
 Samedi 21 : 17h Vœux du Maire
 Samedi 28 : Biblio-Café à la Bibliothèque
 De 10 12h



Vendredi 14 : Fête au Plan d'Eau organisée par le Foyer des jeunes + Feu d'artifice



Dimanche 5 : AG Comité Echange Culturel
 Dimanche 12 : Concert Chorale à l'église
 Vendredi 17 : Belote Club de l'Amitié
 Samedi 25 : AG UNC Salle Semailles au Vent
 Dimanche 26 : AG du plan d'Eau



Dimanche 6 : Rallye pédestre du Plan d'eau
 Samedi 19 - Dimanche 20 : Ball Trap ACCA



Samedi 18 et Dimanche 19 : Théâtre
 Vendredi 24 et Samedi 25 : Théâtre
 Samedi 25 : Ouverture Plan d'eau

Dimanche 3 : Sortie culturelle Comité Jumelage
 Vendredi 8 : Belote Club Amitié
 Dimanche 24 : Foire de Château-Garnier



Samedi 1 : Carnaval des Ecoles
 Dimanche 2 : Concert chorale 14h30
 Dimanche 9 : Loto de la Pêche (A confirmer)

Dimanche 1er : Enduro Carpiste du Plan d'eau
 Samedi 21 : Concours Tarot



Dimanche 21 : Randonnée Gencéenne
 Vendredi 26 : Belote Club de l'Amitié



Samedi 11 : Banquet AFN
 Samedi 18 : Belote du Plan d'Eau
 Vendredi 24 : Belote Chorale
 Dimanche 26 : AG Comité des Fêtes



Samedi 3 : tournoi de sixte (A confirmer)
 Dimanche 4 : AG ACCA
 Lundi 5 : Brocante Chorale
 Samedi 24 : Fête des Ecoles



Dimanche 3 : Loto ACCA
 Samedi 9 : Arbre de Noël des Ecoles

Le comité de rédaction

François AUDOUX

Benoite BERNARDEAU

Claudine CHEVAIS

Huguette LEOBET

Estelle LUCQUIAUD

Régis LUCQUIAUD

Sylvie MIGNON

Angela STEPHENS

Publication assistée par ordinateur

Françoise VETAULT

Isabelle AUDOUX

Michel ROUET

**Tous nos remerciements à nos correctrices
et à nos photographes**

Meilleurs vœux 2017



François AUDOUX, Maire de Château-Garnier et son conseil Municipal

seraient très honorés de votre présence lors des vœux de la Municipalité

qui se dérouleront le :

Samedi 21 janvier à 17 heures

à la salle des fêtes de Château-Garnier.